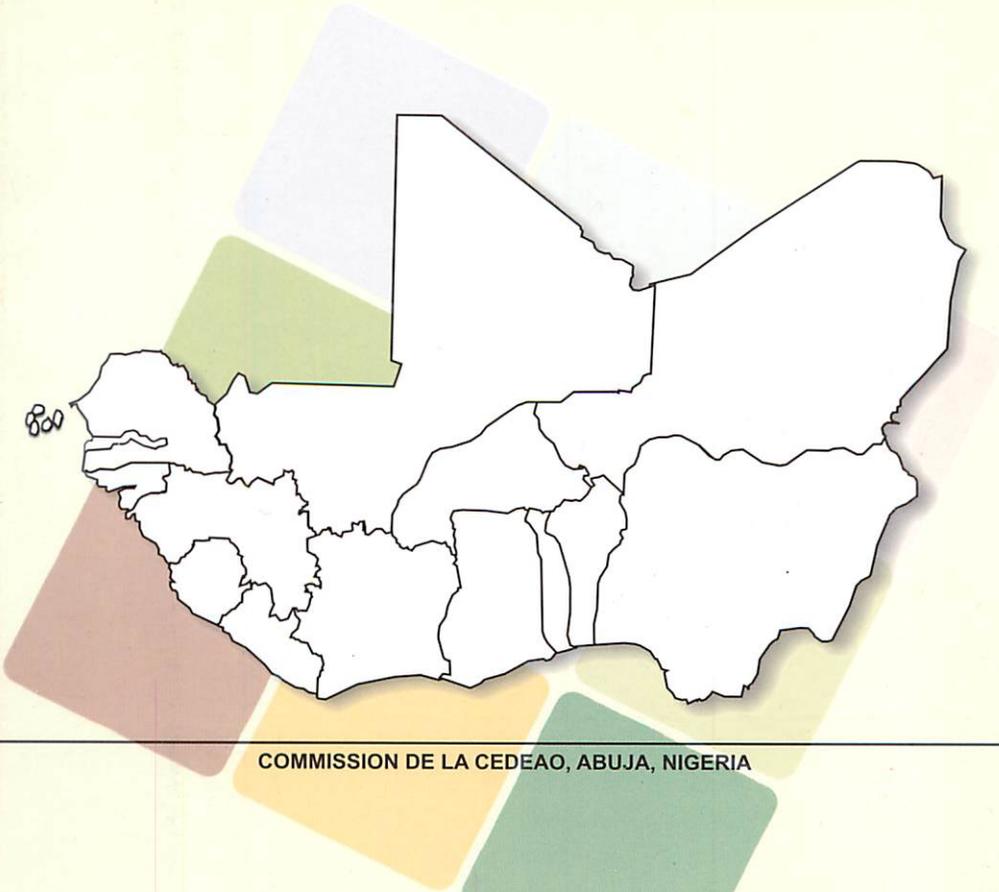




COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST (CEDEAO)

POLITIQUE DE LA CEDEAO SUR LA JEUNESSE ET PLAN D'ACTION STRATEGIQUE



COMMISSION DE LA CEDEAO, ABUJA, NIGERIA



COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(CEDEAO)

**POLITIQUE DE LA CEDEAO
SUR LA JEUNESSE
ET
PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE**

PUBLIE PAR
COMMISSION DE LA CEDEAO, ABUJA, NIGERIA

**POLITIQUE DE LA CEDEAO SUR LA JEUNESSE
ET PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE**

Publié par

Commission de la CEDEAO, Abuja, Nigeria

Juillet 2010

101 Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro,
P.M.B. 401,
Abuja, NIGERIA

website: www.ecowas.int

ISBN 978-978-50087-3-9

Table de matières

<i>Avant propos</i>	<i>v</i>
<i>Remerciements</i>	<i>vii</i>
<i>Abréviations</i>	<i>viii</i>
Chapitre 1 : Contexte et Introduction	1
1.1 Contexte et Introduction	
1.2 Méthodologie	
1.3 Définition de la jeunesse	
1.4 Contexte politique	
1.5 Principes et valeurs d'orientation	
Chapitre 2 : Droits, responsabilités et obligations	7
2.1 Droits des jeunes	
2.2 Obligations des jeunes	
2.3 Obligations des pouvoirs publics et de la société envers les jeunes	
Chapitre 3 : Groupes cibles	11
3.1 Etudiants dans les établissements d'enseignement supérieur	
3.2 Jeunes femmes	
3.3 Jeunes hommes et femmes handicapés	
3.4 Jeunes et criminalité	
3.5 Jeunes gens talentueux/doués	
3.6 Jeunes femmes et hommes en milieu rural	
3.7 Jeunes vivant dans la rue	
3.8 Jeunes non scolarisés	
3.9 Jeunes sans emploi et sous-employés	
3.10 Jeunes hommes et femmes vivant avec le VIH/SIDA	
3.11 Jeunes affectés par les conflits armés	
Chapitre 4 : Domaines prioritaires et stratégiques	18
4.1 Jeunes et éducation	
4.2 Jeunes et emploi	
4.3 Jeunes et santé	
4.4 Jeunes et environnement	
4.5 Jeunes et usage de stupéfiants	
4.6 Jeunes et criminalité	
4.7 Jeunes et sciences et technologie	

4.8	Jeunes femmes	
4.9	Jeunes et VIH/SIDA	
4.10	Jeunes, sports et loisirs	
4.11	Jeunes et participation au processus de prise de décision	
4.12	Jeunes et prévention des conflits	
4.13	Jeunes et agriculture	
4.14	Jeunes et culture	
4.15	Jeunes et technologies de l'information et de la communication	
4.16	Jeunes et vie de famille	
4.17	Jeunes et migration	
4.18	Jeunes et pauvreté	
Chapitre 5 : Mise en oeuvre de la politique		53
5.1	Mobilisation des ressources	
5.2	Cadre institutionnel	
5.3	Suivi, évaluation et recherche	
5.4	Revue périodique de la politique	
<i>Bibliographie</i>		56
PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE		59

Avant propos

Les jeunes sont un précieux trésor dans toute nation ou région. Sans eux, il n'y a pas d'avenir. Ils ont des besoins immenses et urgents. Ils sont aussi au centre de la reconstruction et du développement. La jeunesse est une période transitoire qui va de l'enfance à l'âge adulte. C'est un long parcours de croissance au cours duquel l'on acquiert une autonomie et l'on commence à participer pleinement dans toute action sociale.

Les changements que les jeunes se doivent de négocier ne sont pas aussi faciles que par le passé ; ainsi, définir la jeunesse globalement d'après une tranche d'âge exacte peut être une tâche rude. A la lumière des conditions régionales, des réalités socio-économiques courantes et des facteurs politiques, la politique de la CEDEAO sur la jeunesse définit les jeunes comme tous les jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 35 ans. Les jeunes gens de cette tranche d'âge requièrent un support socio-économique afin de réaliser pleinement leur potentiel. Autant il est vrai que les jeunes gens sont énergiques, enthousiastes, créatifs et prometteurs, autant ils font aussi face à de grands défis socio-économiques et à de la volatilité, devenant par le fait même un segment vulnérable de la population.

La politique recherche à donner du pouvoir aux jeunes et à promouvoir leur participation à tous les niveaux de la société. Elle cherche à assurer que tous les jeunes hommes et femmes reçoivent des opportunités susceptibles de leur permettre d'arriver à leurs pleins épanouissements, tous en tant qu'individus et acteurs dans le développement et l'intégration dans la sous région de la CEDEAO.

Les groupes cibles de cette politique sont – les étudiants de l'enseignement supérieur ; les jeunes femmes ; les jeunes handicapés ; la jeunesse et la criminalité ; la jeunesse talentueuse/douée ; la jeunesse rurale ; les jeunes gens vivant dans la rue ; les jeunes gens non scolarisés ; les jeunes sous employés et au chômage ; les jeunes hommes et femmes vivant avec le VIH/SIDA ; et les jeunes dans les conflits armés.

Cette politique sur la jeunesse comporte cinq chapitres structurés comme suit :

- Chapitre 1 : Contexte et introduction

- Chapitre 2 : Droits, responsabilités et obligations des jeunes
- Chapitre 3 : Groupes cibles
- Chapitre 4 : Domaines prioritaires et stratégies
- Chapitre 5 : Mise en œuvre de la politique

Le plan stratégique d'action trace les grandes lignes des activités nécessaires pour traduire la politique de la CEDEAO sur les jeunes, en des programmes et projets réalisables, qui permettront de concrétiser la mission et la vision de la politique. Les points stratégiques et les domaines prioritaires comprennent l'éducation, l'emploi, la santé, l'environnement, la prévention contre l'abus des drogues, la science et la technologie, les jeunes femmes, le VIH/SIDA, les sports et récréations, la participation et la prise de décision, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, la pauvreté, la migration, le crime, la vie familiale, l'agriculture, les arts et la culture.

Cette politique avait été adoptée par l'autorité des chefs d'état et de gouvernements de la CEDEAO au cours de leur 35^{ième} sommet ordinaire du 19 décembre 2008, à Abuja, Nigéria. Nous recommandons cette politique à tous les partis prenantes et souhaitons que tout un chacun fasse un effort pour sa mise sur-pied effective.

Son Excellence
James Victor GBEHO
Président de la Commission de la CEDEAO

Remerciements

De chaleureux remerciements vont à l'endroit de ces personnes, qui en différentes circonstances ont supervisé les procédures de formulation de cette politique – Dr. Adrienne Diop, Commissaire, Développement Humain et Genre ; Prof. Lambert Bamba ; Dr. M. O. Afolabi, M. Mamadou Gueye, M. Gabriel Hounsou, Dr. M. B. Joof et Dr. Sintiki Tarfa Ugbe.

Des remerciements vont aussi à l'endroit du Prof. Fred Adegoke, l'expert consultant, qui est à l'origine de la rédaction du projet de politique. Nos remerciements vont également à l'endroit de ces membres du Département du développement humain – Kennedy Barsisa, Dr. Anthony Barclay, Rachel Ogbe, Helen Basse, Daniel Ankala, Gilbert Amouzouvi et Chinedu Uzoeshi pour leurs diverses contributions.

Nous apprécions aussi les contributions des experts des Etats membres de la CEDEAO, de l'Organisation des Nations Unies, de même que les membres des organisations de sociétés civiles pour leur inestimable contribution. Nous félicitons Dr. Bolanle Akande Adetoun qui a initié la procédure de formulation de la politique et qui l'a menée jusqu'à terme.

Abréviations

CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
VIH	Virus d’immunodéficience humaine
SIDA	Syndrome d’immunodéficience acquis
NU	Nations Unies
S & E	Suivi et Evaluation
TIC	Technologies de l’Information et de la Communication
PNUD	Programme des Nations Unies pour de Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non-gouvernementale
CBO	Organisation basée en communauté
OSC	Organisation de la société civile
CDV	Conseil et dépistage volontaires
IEC	Information, Education et Communication
MST	Maladies sexuellement transmissibles
TIS	Travailleurs de l’industrie du sexe
PVVIH	Personnes vivant avec le VIH/SIDA
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
USAID	Agence américaine pour le développement international
UNGASS	Session spéciale de l’Assemblée Générale des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Populations
IDH	Indice de Développement Humain
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

Chapitre 1

Contexte et Introduction

1.1 Introduction

La jeunesse peut être définie comme la période de transition de l'enfance vers l'âge adulte – parcours de croissance qui mène à l'indépendance et à la pleine participation à la société. Cette période est lourde d'enjeux pour les jeunes eux-mêmes et le reste de la société. Il est impératif que la société investisse dans ses jeunes puisqu'ils sont confrontés aux problèmes de plus en plus complexes du monde moderne.

L'objectif global de la politique de la CEDEAO pour la jeunesse vise à mobiliser les jeunes et à les impliquer dans le processus régional d'intégration et de développement de la CEDEAO. Elle cherche à habiliter les jeunes et à encourager leur participation à tous les domaines de la société. Les jeunes représentent presque un cinquième de la population mondiale. Près de 85% du milliard de jeunes hommes et femmes entre 15 et 24 ans vivent dans les pays en développement. Selon les prévisions, ce pourcentage devrait passer à 89% d'ici 2025. L'Asie possède la majorité des jeunes avec 60% du nombre total, suivie de l'Afrique avec 15%, de l'Amérique latine et des Caraïbes avec 10%. Les 15% restants sont répartis dans les pays et régions développés du monde. Les conditions difficiles auxquelles sont confrontés les habitants des pays en développement sont encore plus dures pour les jeunes. Ceci s'explique par l'accès limité aux possibilités d'éducation et de formation, à un emploi stable, aux services sanitaires et sociaux, ainsi que par l'incidence accrue d'usage de stupéfiants et de la délinquance juvénile. Par ailleurs, de nombreux pays en développement connaissent un exode rural massif des jeunes, sans précédent.

Il est estimé que la sous-région de la CEDEAO accueille une population d'environ 247,9 millions d'habitants, ce qui représente approximativement 28% de la population totale en Afrique. Les jeunes constituent une proportion de 33% de la population dans la sous-région. Or, du fait que les efforts entrepris par les pays à titre individuel restent isolés et qu'il n'existe pas de politique sous-régionale distincte pour la jeunesse, de nombreux jeunes continuent à

souffrir de pauvreté, de discrimination, d'inégalités de chances et un nombre beaucoup trop important d'entre eux continuent à pâtir d'un accès limité à une éducation et à des services de santé de qualité. La majorité de ceux qui sont infectés par le VIH/SIDA sont soit des adolescents ou de jeunes adultes. D'aucuns sont la proie de grossesse précoce, d'usage de stupéfiants ou encore deviennent délinquants. Dans de nombreuses parties de la sous-région, le chômage endémique étouffe leur ambition, sape leur moral et les conflits civils ont prélevé un lourd tribut sur la psyché de nombreux jeunes dans cet espace.

Il est indispensable d'exploiter pleinement les potentialités des jeunes et de les placer au cœur des objectifs de développement de la CEDEAO, d'où l'importance de la présente politique pour la jeunesse. Un signe manifeste de ce besoin a été le premier forum de la jeunesse organisé par la CEDEAO à Abuja en 2003 ; sommet où ont participé des jeunes de toute la région pour discuter de leurs préoccupations régionales et des défis auxquels ils sont confrontés. La conclusion de ce forum a été que les jeunes ont soif de reconnaissance et cherchent leur place dans le processus d'intégration régionale, ce qui correspond à la vision des pères fondateurs de la CEDEAO.

La présente politique régionale pour la jeunesse est l'expression de la volonté de la CEDEAO de permettre un épanouissement total de tous les jeunes hommes et femmes dans la sous-région. Cette politique sur la jeunesse vise à créer un environnement dans lequel toutes les parties prenantes pourront oeuvrer en vue d'un objectif commun : encourager la coopération et l'intégration pour déboucher sur l'établissement d'une union économique ouest-africaine susceptible de rehausser le niveau de vie des populations, de stimuler les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

Les jeunes hommes et femmes sont tout particulièrement considérés comme ressource capitale dont l'avenir est lié à celui de la sous-région de la CEDEAO. Les jeunes sont la richesse de toute nation ou région. Sans eux, il n'y aurait pas d'avenir. Leurs besoins sont immenses et urgents. Ils sont au cœur du processus de restructuration et de développement. Les jeunes peuvent être les agents actifs du changement social à partir du moment où ils sont suffisamment équipés.

Les jeunes hommes et femmes ne doivent pas être perçus comme un problème mais comme une force de changement et c'est dans cette perspective que se place la présente politique sur la jeunesse; elle n'est pas une tentative de résoudre les problèmes associés aux jeunes, mais plutôt un moyen de garantir leur participation à la construction de leurs communautés et sociétés. Cette politique régionale pour la jeunesse pose le cadre de l'action en faveur des jeunes dans les États membres. Elle cherche à faire en sorte que tous les jeunes, hommes et

femmes, disposent de moyens pour s'épanouir pleinement, à la fois en tant qu'individus et participants au développement et à l'intégration de la sous-région de la CEDEAO. Dans l'élaboration de ce projet de politique pour la jeunesse, la CEDEAO a tenu compte des politiques nationales pour la jeunesse qui existent. Ce document représente une tentative d'exploiter cette ressource que constituent les jeunes de la sous-région en les dotant d'outils appropriés.

1.2 Méthodologie

Dans la préparation du présent document sur la Politique pour la Jeunesse de la CEDEAO, les politiques nationales des États membres ont été prises en considération. Un forum consultatif d'organisations de la société civile, d'organisations non-gouvernementales et d'autres parties prenantes de la sous-région a été convoqué ; ses conclusions ont également été utilisées dans l'élaboration du document de politique.

Par ailleurs, ce document sur la politique de la CEDEAO concernant la jeunesse reconnaît et s'inspire des initiatives de politique plus larges contenues dans le traité portant création de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signé le 28 mai 1975 à Lagos et révisé le 24 février 1993 à Cotonou, République du Bénin, des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du programme d'action mondial pour la jeunesse adopté en 1995 par les Nations Unies et de la Charte même des Nations Unies.

Le projet de politique pour la jeunesse a aussi été soumis à des experts des États membres de la CEDEAO en vue de recueillir et intégrer leurs suggestions dans le projet. Le document a également été présenté à une réunion du personnel de la Commission de la CEDEAO afin de recevoir leur contribution.

1.3 Définition de la jeunesse

La notion de jeunesse est différente selon les cultures et les sociétés. Dans la majorité des sociétés de la région ouest-africaine, le passage de l'enfance à l'adolescence s'accompagne de certains rites. Ces derniers revêtent une signification symbolique dans la mesure où l'individu qui y participe acquiert un nouveau statut et une nouvelle position. Ce nouveau statut est valorisé et reconnu par une action concrète au sein de la communauté.

Il est clair que les limites entre l'enfance et l'adolescence d'une part, entre l'adolescence et l'âge adulte d'autre part, ont tendance à se déplacer et que le franchissement de chaque étape se manifeste de différentes manières de nos jours. Les changements que les jeunes doivent négocier ne sont pas aussi prévisibles que par le passé et par conséquent, il est extrêmement difficile de

définir le stade de la jeunesse en fonction d'une fourchette d'âge précise. La plage d'âge 15 à 24 ans est souvent utilisée par les Nations Unies à des fins statistiques ; mais dans la majorité des cas, cette définition est trop étroite. Outre la définition statistique du terme "jeunesse", la signification de ce terme fluctue sans cesse selon les conditions politiques, économiques et socioculturelles. Dans de nombreux pays africains, y compris en Afrique de l'Ouest, le passage des jeunes gens vers l'âge adulte, défini en termes de stabilité économique et sociale associée à un emploi stable, peut s'effectuer autour de la trentaine seulement.

Eu égard aux conditions et à la réalité du terrain et surtout aux circonstances socio-économiques et politiques du passé et du présent, la majorité des pays ouest-africains donnent une définition de la jeunesse comme étant le groupe de personnes âgées de 18 à 35 ans. Aux fins de la présente politique de la CEDEAO sur la jeunesse, on entendra par jeunesse, la catégorie de tous les jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 30 ans. Les jeunes de ce groupe d'âge ont besoin de soutien social, économique et politique pour réaliser leur plein potentiel. Tout en se caractérisant par une grande énergie, un enthousiasme, une ambition, une créativité et de bonnes promesses, les jeunes sont aussi confrontés à une grande incertitude et instabilité socio-économique, ce qui en fait le segment le plus vulnérable de la population.

1.4 Contexte politique

La politique régionale de la CEDEAO sur la jeunesse prend en considération le contexte politique au sens large dans lequel elle a été élaborée et dans lequel elle sera mise en œuvre. Ce contexte politique est l'émanation d'initiatives politiques relevant du traité révisé portant création de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) signé à Lagos le 28 mai 1975 et révisé le 24 février 1993 à Cotonou, République du Bénin. Il reflète aussi les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la charte africaine sur la jeunesse, le programme d'action mondial pour la jeunesse adopté par les Nations Unies en 1995 et la charte même des Nations Unies.

La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) établie en 1975 par le traité de Lagos a pour objectif de promouvoir la coopération et l'intégration en vue de déboucher à terme sur l'établissement d'une union économique en Afrique de l'Ouest qui rehaussera le niveau de vie des populations, garantira, et renforcera la stabilité économique et contribuera au progrès et au développement du continent africain.

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) peuvent être interprétés comme étant une série de cibles convenues par la communauté internationale et visant, entre autres, les jeunes. En effet, la plupart des objectifs du millénaire pour le développement ont trait directement soit aux enfants et aux jeunes de la prochaine génération ou à des questions touchant directement les jeunes, telles que la santé maternelle et le VIH/SIDA.

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est un engagement de la part des dirigeants africains, sur la base d'une vision commune et d'une ferme conviction partagée, d'éradiquer le plus rapidement possible la pauvreté et de placer leurs pays, tant individuellement que collectivement sur la voie de la croissance et du développement durables, de participer activement à l'économie et à l'échiquier politique mondiaux. Le programme s'articule autour de la détermination de l'Afrique à s'extraire du malaise du sous-développement et de l'exclusion de la mondialisation.

L'une des motivations derrière une politique régionale pour la jeunesse de cette nature est le Programme d'action mondial pour la jeunesse adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1995 - le dixième anniversaire de l'année internationale de la jeunesse. Le programme d'action mondial est la manifestation de l'engagement renforcé des Nations Unies vis-à-vis des jeunes, ainsi qu'un appel à des stratégies plus efficaces visant à satisfaire les besoins des jeunes et relever les défis qu'ils rencontreront sans doute à l'avenir.

Le fondement normatif de la présente politique pour la jeunesse trouve ses racines dans les objectifs et principes généraux des Nations Unies et repose sur la charte des Nations Unies. Les objectifs des Nations Unies formulés dans la charte, sont de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer des relations amicales entre les nations, de coopérer en vue de résoudre les problèmes économiques, culturels et humanitaires internationaux, d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de représenter le forum où les nations harmoniseront les actions qu'elles entreprennent pour atteindre ces fins.

1.5 Principes et valeurs d'orientation

Le programme d'action en faveur des jeunes, illustré dans ce document, se fonde sur une série de principes fondamentaux et de valeurs d'orientation qui ont influencé sa conception et sa direction. Ils sont les suivants :

- **Participation des jeunes** : encourager la participation des jeunes au processus démocratique ainsi qu'au processus de prise de décisions dans leurs communautés. Promouvoir la notion de citoyenneté. Déplacer l'accent de la notion de participation élargie des jeunes vers une participation plus ciblée, par exemple, la participation politique.

- **Dictés par les jeunes** : tous les programmes de développement des jeunes doivent être dictés par les jeunes et axés sur eux.
- **Intégrer les questions relatives aux jeunes** : les opportunités et défis auxquels sont confrontés les jeunes doivent être le souci de l'ensemble de la société. L'action en faveur des jeunes est un devoir important pour toutes les agences publiques, les organisations non-gouvernementales et les agences de développement.
- **Environnement habilitant** : mise en place d'un environnement propice à l'épanouissement tout le long de la vie, des jeunes femmes et hommes et à l'acquisition d'aptitudes et des compétences.
- **Inclusion des genres** : la politique préconise une approche d'inclusion des genres dans l'action en faveur des jeunes femmes et hommes. Elle insiste sur l'égalité de traitement et d'opportunités pour tous les jeunes – tant les femmes que les hommes.
- **Diversité culturelle et religieuse** : la politique considère la diversité culturelle et religieuse comme base à l'action en faveur des jeunes. Elle reconnaît la place importante qui revient à la tradition, la religion et la culture dans cette action en faveur des jeunes femmes et hommes.
- **Accent sur le milieu rural** : la politique de la CEDEAO pour la jeunesse met l'accent sur le milieu rural dans beaucoup de ses stratégies. Elle accorde une attention particulière et cherche à satisfaire les besoins des jeunes dans les communautés rurales.
- **Transparence, responsabilité et accessibilité** : la politique sur la jeunesse promeut le respect des principes de transparence, de responsabilité et d'accessibilité par les institutions et organisations qui oeuvrent en faveur des jeunes.

Les principes et valeurs d'orientation indiqués ci-dessus constituent le cadre autour duquel s'articulent la vision, les objectifs et les stratégies de la politique de la CEDEAO pour la jeunesse. Ils sont à la base de l'action en faveur des jeunes et de leur participation dans les États membres de la sous-région.

Chapitre 2

Droits, responsabilités et obligations

La politique de la CEDEAO sur la jeunesse reconnaît les droits attribués aux États membres dans le traité révisé portant création de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest signé à Lagos, Nigeria le 28 mai 1975 et révisé le 24 février 1993 à Cotonou, République du Bénin. Le traité garantit les droits de toutes les populations des États membres de la sous-région en réaffirmant les valeurs démocratiques de la dignité humaine, de l'égalité et de la liberté de tous les citoyens.

2.1 Droits des jeunes

La politique de la CEDEAO sur la jeunesse reconnaît l'importance des jeunes et leur droit à profiter de leur jeunesse, quels que soient leur niveau socio-économique, leur appartenance ethnique et leur genre. Parmi les droits les plus importants accordés aux jeunes, citons :

- la participation à l'élaboration de politiques, la prise de décisions, le leadership et le développement local et national ;
- la liberté d'opinion et d'expression ;
- la protection contre toute forme d'abus, de coercition, de violence, d'exploitation, de discrimination et d'humiliation ;
- l'accès à tous les services tels que l'éducation et la formation (y compris l'apprentissage tout le long de la vie), l'emploi, le logement, les services juridiques, les soins de santé (y compris la santé génésique) et les loisirs ;
- un avenir sûr à travers des politiques et pratiques garantissant un développement durable ;
- la protection contre les pratiques traditionnelles et les pratiques actuelles nuisibles ;
- pour les personnes handicapées, le droit à un traitement spécial tel que l'exige leur état.

2.2 Obligations des jeunes

Dans le but de faire des jeunes de la sous-région des citoyens tolérants, prévenants, responsables et productifs, la politique de la CEDEAO pour la jeunesse énumère un certain nombre d'obligations définissant la contribution des jeunes au devoir collectif de promouvoir la coopération et l'intégration dans la sous-région :

- Promouvoir la paix, la sécurité et le développement ;
- Promouvoir et défendre la démocratie et la civilité dans la gouvernance du pays et dans les relations mutuelles entre les concitoyens de la sous-région ;
- Promouvoir la dignité humaine, le respect des adultes et des autres jeunes, les valeurs familiales et communautaires solides ainsi que le bien-être de la communauté ;
- Promouvoir la tolérance et le respect (tolérance culturelle, politique et religieuse) ;
- Eviter tout sectarisme ethnique et bigoterie religieuse ;
- Encourager la réconciliation ;
- Protéger, conserver et préserver l'environnement ;
- Respecter et protéger la propriété publique et la propriété d'autrui ;
- Promouvoir les principes d'égalité des genres ;
- Acquérir des aptitudes qui participent à l'épanouissement personnel, le respect de soi, la coopération et le développement de la communauté ;
- Assurer une société libre de violence, coercition, criminalité, destruction, exploitation et intimidation ;
- Promouvoir le bien-être physique et mental, y compris la santé génésique ;
- Promouvoir l'éthique du travail et l'apprentissage tout le long de la vie ;
- Servir d'ambassadeurs du développement régional et mondial ;
- Promouvoir la paix et l'harmonie régionales et internationales ;

- Promouvoir un style de vie et un comportement positif chez les jeunes femmes et hommes ;
- Eviter tout acte de violence et de criminalité tel que les agissements sectaires, les vols à main armée, la violence dans la rue, l'alcoolisme, la consommation des drogues, la prostitution, etc.
- Servir leur pays à travers le service civil national, le service au sein de la communauté et le volontariat ;
- Etre respectueux de la loi, devenir des citoyens respectables et éclairés, conscients de leurs droits ainsi que de leurs devoirs et obligations.

2.3 Obligations des pouvoirs publics et de la société envers les jeunes

Les pouvoirs publics et la société ont des obligations envers les jeunes pour permettre à ces derniers d'honorer leurs obligations et responsabilités envers la société. Les familles et parents doivent créer un cadre de vie stimulant et sûr pour leurs familles. Dans ce contexte, la communauté au sens large a des responsabilités envers les jeunes femmes et hommes qui doivent être reconnues et assumées par tous les acteurs de la société. Ces obligations sont :

- créer une ambiance propice à l'épanouissement mental, émotionnel et physique des jeunes ;
- élever les jeunes dans une atmosphère chaleureuse et affectueuse dans un esprit de paix et d'harmonie ;
- servir de modèles positifs pour les jeunes ;
- mettre à leur disposition à tout moment des services de conseil, de soutien et d'orientation en tenant compte de leurs besoins spécifiques ;
- encourager la participation des jeunes à la vie associative et au développement de leur communauté ;
- permettre aux jeunes femmes et hommes d'assumer la responsabilité de leurs actes ;
- enseigner les valeurs relatives aux droits de l'Homme, la justice sociale, l'équité, et l'égalité des genres ;
- aider les jeunes à atteindre leurs objectifs et exploiter pleinement leur potentiel ;

- reconnaître leurs compétences, leurs personnalités, leur âge, leur maturité et permettre à ceux-ci dans la mesure du possible, de choisir leur orientation éducative et professionnelle ;
- être sensible aux besoins et difficultés des jeunes femmes et hommes ;
- encourager les jeunes à contribuer à la société grâce à leurs talents, ressources et idées ;
- garantir un financement adéquat de l'éducation et de l'égalité des chances éducatives ;
- permettre aux jeunes de participer à la prise de décisions sur les questions qui les touchent, ainsi que sur les questions ayant trait à leur environnement et à la société ;
- garantir un financement adéquat permettant de pérenniser le développement de projets axés sur les jeunes ;

Chapitre 3

Groupes cibles

La politique de la CEDEAO pour la jeunesse jette les bases de l'action en faveur des jeunes dans la sous-région. Toujours est-il qu'un certain nombre de groupes cibles méritant une attention particulière ont été identifiés du fait de leurs difficultés spécifiques. En effet, il y a des groupes de jeunes qui connaissent des circonstances spéciales ou des problèmes particuliers exigeant une attention concertée et ciblée.

C'est ainsi que l'identification des groupes cibles est le reflet des besoins de certaines catégories de jeunes femmes et hommes. Ces groupes seront mis en exergue dans la stratégie sectorielle spécifique de la politique de la CEDEAO pour la jeunesse. Les groupes cibles suivants méritant une attention particulière ont été identifiés dans ladite politique :

- élèves et étudiants dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur
- jeunes femmes et hommes non-scolarisés
- jeunes sans emploi et sous-employés
- jeunes femmes et hommes handicapés
- jeunes et criminalité
- jeunes femmes
- jeunes doués
- jeunes femmes et hommes en milieu rural
- jeunes de la rue
- jeunes femmes et hommes vivant avec le VIH/SIDA.
- jeunes affectés par les conflits armés

La politique de la CEDEAO sur la jeunesse reconnaît l'importance des groupes de jeunes identifiés ci-dessus et souligne la nécessité d'élaborer des programmes et services spéciaux pour répondre à leurs besoins. La politique met l'accent sur le fait que les États membres doivent réunir les conditions pour mener une action en faveur des jeunes qui protège et prend en charge les plus vulnérables et les plus défavorisés.

3.1 Elèves et étudiants dans les établissements d'enseignement secondaire et Supérieur

Les jeunes de cette catégorie d'âge ont entre 15 et 35 ans. La politique cherche à bien préparer ces jeunes afin qu'ils trouvent un emploi bien rémunéré, et pour qu'ils puissent jouer des rôles de leadership et de citoyens importants dans leur communauté.

L'absence d'un environnement propice pour les enseignants et les apprenants qui s'explique par le financement inadéquat de l'enseignement supérieur, est une source de préoccupation grave dans l'ensemble de la sous-région de la CEDEAO. La politique cherche par conséquent à améliorer la qualité de l'éducation et la mise en place de conditions favorables pour les enseignants et les étudiants. Il est important pour le développement de la région qu'elle dispose de jeunes hautement qualifiés et compétents dans tous les secteurs de l'activité humaine. C'est pourquoi la politique prévoit :

- la promotion de l'utilisation des TIC (technologies de l'information et de la communication) ;
- le développement des champs de connaissances cruciales dans les sciences et technologies fondamentales et appliquées ;
- l'assistance financière aux étudiants nécessiteux ;
- la promotion du syndicalisme étudiant qui sert de laboratoire de formation des jeunes aux rôles de dirigeants et à la culture démocratique ;
- l'introduction de mesures efficaces pour contrer les groupes-cultes, la violence des bandes de jeunes et autres vices dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- la révision des programmes pour y intégrer la formation tout le long de la vie, la formation à la citoyenneté, la formation au leadership etc.

3.2 Jeunes femmes

Les jeunes femmes sont exposées à des difficultés particulières dans les pays en développement. Il est certain qu'elles sont frappées beaucoup plus que leurs compagnons masculins par le phénomène du chômage et profitent de moins d'opportunités professionnelles. Le nombre croissant de grossesses précoces enregistrées dans les États membres de la CEDEAO montre clairement que les jeunes femmes ont besoin de mesures de soutien spécifiques sur cette question.

Le non-respect des droits de la fille constitue depuis longtemps un problème majeur qui mérite une attention particulière. De nombreuses jeunes femmes ont été victimes de harcèlement sexuel, de violences et de mauvais traitements physiques, d'exploitation par le travail, de discrimination sexuelle, d'attitudes et de pratiques négatives. La politique cherche à protéger et promouvoir les intérêts et les aspirations des jeunes femmes en vue de restaurer leur dignité et les motiver à contribuer en tant que partenaires égales au processus d'intégration et de développement de la sous-région CEDEAO. De manière plus précise, la politique vise les objectifs suivants :

- Promouvoir les programmes spécifiques traitant des problèmes sociaux, éducatifs, sanitaires et de santé de la reproduction des femmes en général et plus particulièrement de celles qui se trouvent dans des circonstances difficiles ;
- Eliminer les pratiques traditionnelles et actuelles nuisibles qui affectent les femmes en général et les adolescentes en particulier ;
- Encourager l'inscription et l'éducation des jeunes femmes dans les matières scientifiques et technologiques en particulier ;
- Eliminer toute forme de pratique discriminatoire contre l'emploi des jeunes femmes dans tous les secteurs de la vie économique ;
- Donner les moyens aux jeunes femmes de s'engager dans un emploi indépendant, rémunéré et de participer davantage à l'intégration de la sous-région CEDEAO.

3.3 Jeunes femmes et hommes handicapés

Toute personne handicapée a des droits fondamentaux qui doivent être défendus par tous les gouvernements des États membres. Cette présente politique adopte une approche développementale du handicap qui défend les droits humains, la participation et l'intégration des personnes handicapées. Les jeunes femmes et hommes qui souffrent d'une forme ou autre de handicap ont besoin de stratégies de soutien et de prise en charge leur permettant d'accéder à une pleine participation à la société. La présente politique vise à promouvoir les points suivants dans les États membres de la sous-région CEDEAO :

- Une plus grande sensibilisation sur les problèmes auxquels les jeunes handicapés sont confrontés ;

- Elimination des attitudes négatives face aux handicaps ;
- Habilitation des jeunes personnes handicapées et leurs organisations;
- Programmes qui donnent aux jeunes handicapés les moyens de contribuer de façon positive au développement national.

3.4 Jeunes et criminalité

L'implication croissante des jeunes dans les crimes violents, les activités des groupes-cultes et les vols à main armée est un fait préoccupant. C'est pour inverser cette tendance que la présente politique pour la jeunesse prévoit des possibilités et des incitations qui visent à dissuader les jeunes concernés de s'adonner à de tels vices sociaux et de s'impliquer dans de tels crimes, à les motiver pour qu'ils assument une conduite respectueuse de la loi et de plus grandes responsabilités. La politique stipule :

- La promotion de mesures préventives basées en communauté contre la criminalité chez les jeunes;
- La sensibilisation de la police et du système judiciaire sur les problèmes spécifiques des jeunes impliqués dans des actes criminels ;
- De trouver les voies et moyens de suivre les jeunes qui font l'objet d'enquêtes policières et d'améliorer la façon dont ils sont traités par la police;
- De s'assurer que les jeunes contrevenants sont jugés rapidement ;
- De trouver des solutions de rechange à l'incarcération, dans la mesure du possible ;
- De mettre en place des services de conseil à la disposition des jeunes scolarisés et non scolarisés ;
- De mener des programmes de sensibilisation sur les méfaits de l'usage de stupéfiants, des activités des groupes-cultes et autres formes de criminalité ;
- D'établir des centres de réhabilitation et de réinsertion pour les drogués, les jeunes délinquants et les anciens détenus.

3.5 Jeunes talentueux/doués

Il y a beaucoup de jeunes femmes et hommes créatifs, doués et talentueux dans la sous-région dont le potentiel n'a pas été exploité suffisamment en faveur de l'intégration et du développement de la sous-région. La présente politique cherche à identifier, soutenir et encourager cette catégorie de jeunes personnes de la manière suivante :

- Trouver des méthodes efficaces pour identifier et encourager les jeunes personnes douées et talentueuses dans la sous-région ;
- Aider et réunir les conditions favorables aux jeunes gens talentueuses et douées pour qu'elles puissent exploiter pleinement leurs potentialités.

3.6 Jeunes femmes et hommes en milieu rural

Les jeunes femmes et hommes qui vivent en milieu rural sont généralement plus défavorisés que ceux de la ville. Leur accès aux services et équipements est limité et leurs chances de trouver un emploi sont bien plus minces qu'en zones urbaines.

La politique de la CEDEAO sur la jeunesse reconnaît, qu'étant donné que la majorité des jeunes dans la sous-région vivent en milieu rural, les actions menées en leur faveur ne doivent pas avoir de parti pris urbain.

- Les États membres doivent redoubler d'efforts pour juguler le sous-développement des zones rurales.
- Des efforts concertés et délibérés doivent être déployés pour faire en sorte que les programmes et services qui sont mis en place pour répondre aux besoins des jeunes femmes et hommes en milieu rural, atteignent véritablement ce groupe cible.

3.7 Jeunes vivant dans la rue

Les jeunes femmes et hommes qui vivent et travaillent dans la rue constituent un groupe de la société particulièrement vulnérable. On dispose de très peu d'informations précises sur le nombre de ces jeunes et sur les raisons de leur état; mais il est évident que ces bandes de jeunes se trouvent surtout dans les centres urbains. On les appelle "area boys" (voyous de quartier) dans plusieurs pays ouest-africains. La présente politique sur la jeunesse insiste sur la nécessité de proposer à ce groupe de jeunes des formes de soutien spécifiques :

- les États membres doivent veiller à réhabiliter cette catégorie de jeunes sur le plan émotionnel, psychologique et physique ;

- il faut mener des programmes de sensibilisation sur les dangers des bagarres de rue, de l'usage des stupéfiants, des activités des groupes-cultes et de toute autre forme de criminalité et délinquance.
- les États membres doivent tenter de créer une base de données sur les enfants de rue.

3.8 Jeunes hommes et femmes non scolarisés

Il s'agit de jeunes en âge scolaire mais qui ne sont pas scolarisés soit parce qu'ils ont abandonné leurs études, soit pour une autre raison. Outre le fait qu'ils ne bénéficient pas d'une éducation convenable, ces jeunes peuvent être exposés à de nombreux risques différents. Ils deviennent vulnérables à la criminalité en tant qu'auteurs ou victimes. Leur santé est à risque et ils peuvent s'engager dans des activités dangereuses telles que l'usage des stupéfiants et d'alcool ; ils peuvent être enrôlés dans les groupes-cultes ou encore dans des bandes de voyous.

- Les États membres doivent consacrer des efforts ciblés pour réhabiliter cette catégorie de jeunes personnes en leur apportant un soutien adéquat et en les encourageant à retourner à l'école.

3.9 Jeunes sans emploi et sous-employés

Le chômage galopant et le sous-emploi chez les jeunes dans la sous-région s'accompagne d'un certain nombre de maux sociaux, dont la criminalité, l'usage de stupéfiants et d'alcool ou encore la perte de confiance dans la société, pour n'en citer que quelques-uns. La présente politique reconnaît la situation très difficile des jeunes au chômage et insiste sur la nécessité pour toutes les parties prenantes de leur accorder une attention particulière, au vu de toute la gamme de problèmes auxquels ils sont confrontés.

- Les États membres doivent redoubler d'efforts pour créer des emplois dans la sous-région ;
- Il est impératif d'encourager l'apprentissage et la formation professionnelle.

3.10 Jeunes femmes et hommes vivant avec le VIH/SIDA

La maladie du VIH/SIDA frappe les jeunes femmes et hommes plus que toute autre cohorte d'âge. Le nombre d'infections chez les jeunes femmes et hommes continuant à augmenter, il est impérieux d'aborder les défis et problèmes particuliers que ces jeunes rencontrent.

- Les États membres doivent tenter de fournir les soins, la prise en charge et le traitement à toutes les jeunes personnes infectées ;
- Les États membres doivent encourager les activités ciblées sur la prévention du VIH/SIDA.

3.11 Jeunes affectés par les conflits armés

Dans la plupart des cas, le rapport entre les jeunes et la violence n'est considéré que sous l'angle de la délinquance juvénile et de la nécessité de prévenir la violence et la criminalité dans la société ; mais l'expérience récente de la CEDEAO a montré que les jeunes issus de pays en sortie de guerres civiles ont des difficultés à s'intégrer dans la communauté et à avoir accès à l'éducation et à l'emploi. Il est évident que les jeunes sont affectés de façon disproportionnée par les conflits violents, à la fois en tant que victimes et participants actifs. Le caractère extrême et la durée des conflits armés perturbent l'épanouissement identitaire des jeunes. Par ailleurs, les changements soudains qui interviennent dans la situation familiale, tels que le décès ou la disparition des parents, laissent le jeune sans orientation, sans modèle de rôle, sans moyens de subsistance. La présente politique reconnaît la situation difficile des jeunes affectés par les conflits armés et le fait qu'ils ont besoin d'une attention particulière de la part de toutes les parties prenantes au vu de la gamme de problèmes dont ils souffrent.

- Les États membres doivent consacrer des efforts pour réhabiliter cette catégorie de jeunes en les soutenant et en les encourageant à retourner à l'école et à trouver un emploi ;
- Les États membres doivent encourager, promouvoir le rôle des jeunes et de leurs associations dans la promotion de la paix et de la non violence, et en plus mobiliser les jeunes dans la reconstruction de leur pays.

Chapitre 4

Domaines prioritaires et stratégiques

L'élaboration de la politique de la CEDEAO sur la jeunesse se base sur l'identification des principales préoccupations des jeunes dans la sous-région et la formulation des stratégies concrètes et fondées, pour traiter ces domaines d'intérêt spécial des jeunes. Il est important de constater que le monde a connu des mutations économiques et sociales profondes depuis 1995 quand le programme mondial d'action en faveur des jeunes a été adopté par les Nations Unies. Il est possible que les dix domaines prioritaires définis dans ce programme d'action mondial soient encore valables aujourd'hui, mais d'autres sont apparus depuis lors. En effet, entre 1995 et 2005, la population des jeunes entre 15 et 24 ans a légèrement augmenté.

Les priorités et inquiétudes les plus pressantes des jeunes femmes et hommes dans la sous-région de la CEDEAO sont les suivantes :

1. Jeunes et éducation
2. Jeunes et emploi
3. Jeunes et santé
4. Jeunes et usage des stupéfiants
5. Jeunes et criminalité
6. Jeunes et sciences et technologies
7. Jeunes femmes et filles
8. Jeunes et VIH/SIDA
9. Jeunes, sports et loisirs
10. Jeunes et participation à la prise de décisions
11. Jeunes et prévention des conflits/consolidation de la paix
12. Jeunes et agriculture
13. Jeunes, arts et culture
14. Jeunes et participation politique
15. Jeunes et technologies de l'information et de la communication (TIC)
16. Jeunes et vie de famille
17. Jeunes et migration
18. Jeunes et pauvreté

4.1 Jeunes et éducation

L'éducation est le principal facteur contribuant à la possibilité pour les jeunes de mener une vie productive et responsable. C'est une priorité majeure dans l'action en faveur des jeunes femmes et hommes puisque seules l'éducation et la formation les équipent pour une vie meilleure. L'épanouissement personnel de tout jeune homme ou de toute jeune femme et le développement de leurs communautés locales et du pays dans son ensemble, sont inextricablement liés à la qualité de l'éducation qu'ils reçoivent.

Malheureusement les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas tous réussi à garantir une éducation de qualité pour les jeunes. Au cours des dix dernières années ou plus, dans de nombreux pays, le revenu par habitant a baissé, la dette extérieure a augmenté conjuguée aux effets de la forte croissance démographique, des guerres civiles et des conflits armés dévastateurs.

L'analphabétisme continue d'être un problème énorme pour de nombreux jeunes dans le monde. En 2000, approximativement 82 millions de jeunes femmes et 51 millions de jeunes hommes étaient analphabètes. S'ajoutent à ce nombre 130 millions d'enfants non scolarisés actuellement et qui fort probablement deviendront les jeunes et les adultes analphabètes de demain. En dépit des efforts déployés par les États membres de la sous-région de la CEDEAO, le taux d'analphabétisme chez les jeunes reste plutôt élevé. Selon le Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 2005, le taux d'analphabétisme chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans s'élevait à 24,2% au Mali, 19,8% au Niger et 19,4% au Burkina Faso en 2003. La pauvreté constitue une entrave considérable à la scolarité. Obligés de faire un choix, les parents pauvres ont tendance à ne pas envoyer leurs filles à l'école. C'est ainsi que l'écart entre le degré d'alphabetisation entre les sexes semble se creuser en Afrique. Dans les zones rurales, les jeunes ont moins accès à l'éducation, la qualité de l'éducation est médiocre et le taux d'analphabétisme des adultes plus élevé.

La politique de la CEDEAO pour la jeunesse considère que l'offre en opportunités éducatives pour les jeunes est une condition préalable à la construction d'une sous-région forte, intégrée, solide et dynamique. Il faut non seulement garantir l'éducation pour tous mais aussi rehausser la qualité de l'éducation. Il se peut que l'abolition des frais de scolarité encourage l'inscription à l'école ; mais si elle est mal gérée, elle peut aussi avoir un impact négatif sur la qualité de l'éducation. L'expérience dans certains pays africains a montré qu'en l'absence d'un financement additionnel pour payer des enseignants qualifiés et acheter du matériel pédagogique, les écoles se trouvent dans l'incapacité d'accueillir et de se charger du nombre plus important d'élèves

qui s'inscrivent suite à la suppression des frais de scolarité. L'éducation et la formation des jeunes femmes et hommes doivent être fermement ancrés dans une stratégie d'action en faveur des jeunes.

But : Offrir l'égalité d'accès à une éducation de qualité, aux établissements et aux programmes de formation pour tous les jeunes hommes et femmes de la sous-région de la CEDEAO.

Stratégies :

- Accorder priorité à la réalisation de l'objectif visant à garantir une éducation élémentaire pour tous (à commencer par l'alphabétisation) et mobiliser à cet effet toutes les filières, les agents et les formes d'éducation et de formation dans le sens de la notion d'apprentissage tout le long de la vie.
- Mettre l'accent sur la réforme du contenu des programmes, en particulier ceux qui réaffirment le rôle traditionnel des femmes, privant ainsi ces dernières d'une égalité d'opportunités pour devenir des partenaires égales à part entière dans la société, à tous les niveaux. Il faut se concentrer sur l'alphabétisation scientifique, les valeurs morales et l'apprentissage de compétences adaptées aux nouvelles réalités et à la pleine intégration dans la sous-région de la CEDEAO.
- Insister sur le développement des "compétences pour la vie" dans le système éducatif. L'apparition de concepts tels que l'apprentissage informel, l'apprentissage tout le long de la vie, l'apprentissage à distance, l'apprentissage électronique, l'éducation par les pairs ou encore la formation sur le tas, montre bien que la notion globale de l'éducation dépasse le cadre limité de la classe. Grâce à ces nouvelles formes d'apprentissage, il est possible d'atteindre les adolescents et les jeunes adultes qui ont abandonné leurs études.
- Accorder une attention spéciale aux groupes spécifiques de jeunes qui se trouvent dans des circonstances particulièrement difficiles, à savoir les autochtones, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées, les enfants de la rue, les pauvres des zones urbaines et rurales. Il faut aussi se pencher sur certaines questions précises, notamment la question de l'alphabétisation des jeunes aveugles et des jeunes souffrant d'autres handicaps.
- Consacrer des efforts soutenus pour réaliser l'égalité des genres dans le système éducatif. Il existe des éléments de preuve indiquant que les jeunes femmes éduquées sont en meilleure position de prendre des décisions qui réduiront leur état de pauvreté et celui de leurs enfants.

Les États membres sont appelés, par le biais de réformes législatives et politiques, à mettre en place un environnement favorable à la promotion de l'éducation pour les femmes ; redistribuer les ressources en vue de satisfaire les besoins éducatifs spécifiques des filles ; réformer les programmes scolaires ; proposer des incitations aux familles pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école ; mettre en place des programmes de repas scolaires ; augmenter le nombre d'enseignantes ; améliorer la formation des enseignants ; lutter contre la violence à l'école ; travailler avec les parents ; prévoir des équipements sanitaires différents pour les filles ; offrir des programmes d'éducation à la santé dans les écoles et revoir à la hausse l'âge de nubilité.

- Outre l'offre en programmes et établissements d'enseignement spécialisé pour tenir compte des besoins spéciaux des personnes handicapées, il est important pour les personnes handicapées de pouvoir s'intégrer dans la vie scolaire normale. Pour ce faire, il est indispensable de prévoir un accès adéquat et un environnement favorable.
- Reconnaître l'importance des enseignants et des formateurs dans l'objectif d'obtenir une éducation de qualité pour tous, accorder l'attention voulue à leur formation et à leurs conditions de travail, leur parcours professionnel et leurs salaires qui doivent se situer à un niveau tel qu'ils rendent la profession plus attirante.
- Encourager l'éducation en matière de droits humains à l'école et dans tous les établissements d'enseignement. Il est en effet indispensable que chaque jeune femme et chaque jeune homme soit conscient de ses droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux ainsi que de ses responsabilités envers la société, ce qui devrait déboucher sur des relations inter-communautaires harmonieuses, la tolérance mutuelle et l'acceptation de la diversité.
- Introduire et/ou étendre des actions de conseil pédagogique à tous les niveaux du système éducatif en vue de fournir des services d'orientation professionnelle, de perfectionnement professionnel et de prévention.
- S'attaquer de façon urgente à la question de savoir comment les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent être introduites dans le système éducatif des États membres de la sous-région de la CEDEAO. La mondialisation est en partie le résultat des progrès considérables et rapides en matière de TIC et les jeunes sont souvent les premiers à tirer profit des nouvelles avancées dans ce domaine. Les jeunes sont à l'avant-garde de la révolution

informatique mais ils sont confrontés au fait qu'il leur faut concilier la réalité de leur existence quotidienne et l'image couramment véhiculée dans les médias. Nombreux sont les jeunes qui mènent une vie à la fois dans un contexte mondial et dans un contexte local. Ils acquièrent une conscience mondiale et doivent cependant fonctionner et survivre dans leur propre localité et culture. Le défi revient à donner une signification culturellement valable à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

4.2 Jeunes et emploi

Le sous-emploi et le chômage chez les jeunes est un problème mondial. Le degré de participation des jeunes au marché de l'emploi a chuté pratiquement de 4% dans le monde entre 1993 et 2003. Cette baisse s'explique surtout par le nombre plus élevé de jeunes scolarisés qui restent trop longtemps dans le système éducatif et par le taux de chômage généralement élevé, qui persiste dans le monde entier. Les chiffres fournis par l'Organisation mondiale du travail (OMT) montrent que le chômage chez les jeunes est passé de 11,7% en 1993 à un chiffre historique sans précédent de 14,4% (88 millions) en 2003.

Aucun chiffre précis n'est disponible pour l'Afrique de l'Ouest, mais il ne fait aucun doute que le chômage chez les jeunes femmes et hommes a atteint des niveaux alarmants. Le nombre sans cesse croissant de jeunes chômeurs et le sentiment de désespoir qui est associé à cet état, mine toute possibilité de progrès dans les pays qui sortent d'une situation de crise. Les structures politiques et sociales des pays qui connaissent actuellement la stabilité sont gravement mises en péril par ce phénomène. En bref, il n'est pas exagéré d'affirmer que l'avenir de l'ensemble de la sous-région est menacé par les rangs de plus en plus nombreux de jeunes qui manquent de perspectives d'un emploi stable lequel leur permettrait de vivre correctement. Tant que cette situation perdure, la stabilité politique et le développement social seront irréalisables.

Il a été allégué que le sentiment de frustration qu'entraîne le chômage de longue durée chez les jeunes alimente les troubles et la violence politiques et idéologiques. Il a également été affirmé que les jeunes oisifs et au chômage peuvent être amenés à remettre en question l'autorité des gouvernements et provoquer ainsi l'instabilité. Il ne fait aucun doute que le chômage des jeunes est une question d'ordre politico-sécuritaire et socio-économique. Ses causes relèvent des deux sphères ainsi que ses effets. Les jeunes au chômage non formés et marginalisés sont prêts à prendre les armes en échange d'un peu d'argent. Ils peuvent facilement être recrutés pour devenir des hommes de main au service des politiciens qui les envoient éliminer leurs opposants à la moindre excuse. Le chômage alimente les conflits et la criminalité, qui à leur tour feront augmenter le chômage en raison de leurs effets déstabilisants sur la performance économique, la confiance des investisseurs et la sphère politique.

La création d'emplois représente par conséquent un outil de taille dans la prévention des conflits. En effet, les nombreux problèmes transfrontaliers qui impliquent des milices, des mercenaires et la prolifération d'armes légères sont dans la majorité des cas, le résultat direct du chômage des jeunes. La lutte contre ce phénomène ne peut pas être menée par les pays à titre individuel, mais exige une approche régionale.

Pour traiter les problèmes du chômage des jeunes, il est capital de ne pas considérer les jeunes comme étant le problème, même s'il est vrai que le mépris persistant de leurs aspirations provoquera l'instabilité puisque ce sont souvent eux qui dénoncent les injustices et exigent des réformes. Au contraire, l'énergie débordante de la grande majorité de nos jeunes doit être perçue comme un précieux atout. Les jeunes doivent être vus comme une richesse et non pas un problème, comme une force créatrice pour le présent et pour l'avenir. Il faut par prudence se garder de parler des jeunes comme étant les « dirigeants de demain », mais plutôt insister sur leur rôle de « partenaires d'aujourd'hui ». Les jeunes du monde entier exigent que leur voix soit entendue et reconnue et que les problèmes qu'ils rencontrent soient abordés.

But : Offrir aux jeunes femmes et hommes de la sous-région une large palette d'aptitudes professionnelles pour la vie, qui leur permettra de trouver un emploi rémunérateur leur garantissant un moyen d'existence durable.

Stratégies :

- Mettre en place des services scolaires d'orientation professionnelle – Il est nécessaire que les jeunes femmes et hommes puissent avoir accès à des informations et bénéficier de conseils d'orientation sur les possibilités d'emploi existantes. Ces services doivent être intégrés dans les programmes scolaires pour permettre aux jeunes de faire un choix de carrières et d'études informé et éclairé. Les services d'orientation professionnelle doivent être proposés aux lycéens et aux étudiants pour qu'à tous les niveaux ils disposent d'informations pertinentes et valables, sur lesquels ils peuvent se fonder pour prendre des décisions en matière d'études complémentaires, de formation et d'emploi.
- Ouvrir des centres d'orientation professionnelle pour les jeunes – il est nécessaire de mettre en place des centres d'orientation professionnelle pour jeunes femmes et hommes non scolarisés et qui sont au chômage. Ces centres doivent être basés en communauté et être soutenus par les autorités publiques, le secteur privé et la communauté. Etant le fruit d'efforts collectifs de la part des établissements d'enseignement, des entreprises et des organisations

syndicales, ils doivent fournir des services d'orientation professionnelle et des informations sur les carrières. Les organisations religieuses, les organisations non-gouvernementales, les organisations basées en communauté, les collectivités locales etc., doivent participer à la gestion et au fonctionnement de ces centres d'orientation professionnelle pour jeunes.

- Créer des emplois indépendants – les pouvoirs publics et les organisations doivent créer ou promouvoir des programmes d'apport de capital initial qui viendront aider les jeunes à s'établir. L'esprit d'entreprise est au cœur de la croissance économique et par conséquent le moteur de la création d'emplois en Afrique de l'Ouest. Des enquêtes menées dans plusieurs pays de la sous-région révèlent que les jeunes préféreraient être des travailleurs indépendants que salariés. Il ne faut pas refuser l'accès pour les jeunes au micro crédit sous prétexte qu'ils représentent un groupe à haut risque. Il est impératif de trouver les voies et moyens pour aider les jeunes à accéder au micro crédit. Il s'agit d'un outil utilisé dans le monde entier pour démarrer une nouvelle entreprise et les jeunes ne doivent pas en être privés. Les entreprises sont encouragées à fournir la contrepartie financière et l'appui technique à de tels projets. Les jeunes doivent participer aux projets de coopératives et être ainsi impliqués dans la production et la commercialisation des biens et services. La création de banques de développement pour les jeunes est également une possibilité que pourraient envisager les États membres. Les opportunités de choix d'une activité indépendante devraient être élargies et renforcées. Le travail indépendant doit être reconnu comme choix de carrière légitime et valable et non pas simplement comme une solution de dernier recours.
- Formation professionnelle et apprentissages – la promotion des programmes de formation professionnelle est d'une importance cruciale. Une formation professionnelle efficace qui correspond aux véritables besoins du marché du travail, pourrait grandement contribuer à la croissance économique de la sous-région. Chaque pays de la sous-région devrait identifier les besoins en travailleurs qualifiés, en biens et services et déterminer quel type de formation professionnelle pourrait répondre à ces besoins. La formation professionnelle doit être conçue en fonction des besoins du marché du travail dans chaque pays. L'objectif doit être d'assurer l'employabilité des jeunes apprentis et non pas de les former dans des secteurs d'activité étroits. En effet, il est important que l'acquisition de nouvelles compétences soit suffisamment large pour éviter que la personne ne se trouve piégée dans un secteur d'activité trop étroit. Dans les pays qui sortent à peine d'une crise, l'accent doit être mis sur l'acquisition de compétences

pour lesquelles il existe une demande locale et qui génèrent rapidement des revenus. Souvent dans ces pays, la réhabilitation des logements, des bâtiments publics et des routes endommagées est une priorité qui exige des aptitudes appropriées et une supervision adéquate.

4.3 Jeunes et santé

La santé peut être définie comme un état de bien-être physique, mental et social complet et non pas simplement l'absence de maladie ou d'infirmité. Les jeunes sont souvent décrits comme l'avenir de la société, or ils en sont aussi le présent. Des jeunes sains et heureux sont mieux équipés pour contribuer au développement de leurs communautés. L'image traditionnelle selon laquelle les jeunes constituent un segment relativement sain de la population change rapidement. Cela peut être attribué en partie aux mauvaises habitudes, à une hygiène douteuse, à des comportements à risque, à un assainissement de base médiocre et à l'émergence de nouvelles maladies.

Nombreux sont les jeunes dans la sous-région qui souffrent de maladies telles que le paludisme, la tuberculose, le diabète, une tension artérielle élevée, le VIH/SIDA pour ne mentionner que celles-là. Certaines de ces maladies sont le résultat des conditions sociales actuelles, d'attitudes et de pratiques traditionnelles nuisibles, d'environnement malsain, de systèmes de soutien défaillants, de manque d'informations et de soins de santé appropriés, de conditions sanitaires peu sûres, de malnutrition, de risque d'infection, de manque d'eau potable, de la consommation accrue de tabac, d'alcool et de drogues, d'activités injustifiées et destructrices entraînant souvent des blessures non intentionnelles.

La jeunesse est une étape passionnante de la vie. Toutefois, avec l'avènement des conflits comme c'est le cas dans un certain nombre de pays de la sous-région de la CEDEAO, les risques liés à cette période augmentent surtout pour les jeunes femmes. Les sentiments d'anxiété, de dépression, de stress, de traumatisme et le manque de services d'assistance sociale peuvent avoir des conséquences graves pour les jeunes et provoquer des dommages permanents à leur santé physique et mentale. Lorsque les structures sociales s'effondrent dans une société en période de guerre ou d'instabilité, les jeunes adultes s'adonnent fréquemment à la consommation dangereuse de drogues ou adoptent des comportements sexuels à risque.

Jusqu'à présent, les besoins en santé génésique des jeunes ont été largement ignorés. Dans de nombreux pays de la sous-région, il y a un déficit d'informations et de services pour les adolescents concernant leur sexualité, y compris la santé sexuelle et génésique, qui les préserveraient de grossesses non voulues ou encore de maladies sexuellement transmissibles telles que le

VIH/SIDA. Les jeunes du monde entier atteignent la puberté à un âge plus précoce et se marient à un âge plus avancé. L'activité sexuelle préconjugale se répand. La grossesse chez les adolescentes est une source de grande préoccupation du fait des risques qu'elle entraîne pour la santé de la mère et de l'enfant en plus de son impact sur l'éducation et les perspectives d'avenir des filles. Dans les pays les moins développés, les naissances chez les adolescentes de moins de 20 ans représentent 20% de toutes les naissances, à raison de 14 millions de naissances dans le monde entier. Une femme sur trois dans les pays en développement donne naissance à un enfant avant l'âge de 20 ans, ce chiffre atteint 55% de toutes les femmes en Afrique de l'Ouest.

But : concevoir et mettre en œuvre des services de santé qui promeuvent et maintiennent une population jeune saine en abordant les menaces courantes pour leur santé et en proposant aux jeunes un accès à ces services de santé.

Stratégies :

- Entreprendre des efforts pour inclure des programmes d'information et de solutions pratiques sur la santé primaire dans les programmes scolaires au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. L'éducation à la santé, portant sur des connaissances élémentaires, doit figurer aux programmes scolaires et également être prodiguée aux jeunes non scolarisés. Il est important de faire comprendre les besoins en hygiène de base et la nécessité de créer et maintenir un cadre de vie sain.
- L'encouragement à la pleine participation des jeunes à l'élaboration et à la promotion des programmes et politiques liés à la santé, ferait d'eux des acteurs de changement dans leurs communautés et aurait des répercussions positives sur leur vie et sur celle de leurs pairs.
- Responsabiliser tous les individus pour qu'ils adoptent un style de vie sain et dispenser à cet effet des connaissances et compétences appropriées et leur faire comprendre les conséquences judiciaires, sociales et sanitaires qu'entraîne un comportement à risque pour la santé. Les gouvernements de la sous-région sont encouragés à explorer la possibilité d'adopter des politiques de dissuasion à l'égard des stupéfiants, du tabac et de l'alcool en envisageant l'interdiction des publicités pour tabac et alcool. Des programmes de sensibilisation auprès des jeunes sur les méfaits des drogues, de l'alcool et du tabagisme méritent d'être exécutés.
- Les travailleurs de la santé doivent bénéficier d'une formation spécialisée en matière de communication auprès des jeunes pour les

rendre à même de prester des services conviviaux pour les jeunes et consolider leurs compétences en matière de santé des jeunes. Ces travailleurs de la santé doivent œuvrer dans l'intérêt de leur client ; ils ne doivent pas porter de jugement, ils doivent être prévenants et disposés à traiter tous leurs clients/ patients dans le même esprit de respect et de sollicitude (quel que soit leur statut), en consacrant à chacun le temps nécessaire. La priorité pour les États membres doit être de mettre en oeuvre des politiques conviviales pour les adolescents, qui offrent des services dans le respect de leurs droits et de leurs besoins, qui sont sensibles aux facteurs sexospécifiques pouvant entraver une prestation équitable de soins, qui ne restreignent en aucune circonstance la prestation de soins, qui garantissent le respect de la vie privée et la confidentialité et qui insistent sur l'autonomie.

- Investir dans la santé des jeunes, dans leur éducation et l'acquisition de compétences, amener les filles à rester à l'école, retarder les grossesses et le mariage : il s'agit là d'interventions qui peuvent considérablement améliorer les chances des jeunes à devenir des citoyens bien informés et productifs.
- Promouvoir une bonne alimentation en vue de combattre la malnutrition chez les jeunes. Des programmes de repas scolaires, l'offre en compléments alimentaires et d'autres services analogues doivent être prévus là où cela est possible dans le but de garantir une alimentation équilibrée chez les jeunes.
- Dans l'esprit de la recommandation contenue dans la déclaration de Vienne et le programme d'action ainsi que d'autres instruments internationaux, les États membres de la CEDEAO doivent coopérer entre eux et avec la communauté internationale, puis prendre des mesures pour mettre fin à la traite des jeunes femmes et aux formes d'abus et d'exploitation qu'elles subissent, notamment l'enlèvement, le viol, l'inceste, la pornographie, la pédophilie et la prostitution. La mutilation des organes génitaux chez la femme doit être combattue partout où elle existe, à travers la législation. Donc, les autorités ont pour devoir d'appuyer sans réserve les organisations non gouvernementales, religieuses et communautaires qui s'efforcent d'éliminer de telles pratiques.
- Elaborer des services complets de santé sexuelle et de la reproduction partout dans la sous-région. Parmi ces services il ne faut pas oublier les services d'éducation et de planification familiale conformément aux recommandations de la conférence internationale sur les populations et le développement, le sommet mondial sur le développement social et la quatrième conférence mondiale sur les

femmes. Les besoins en santé génésique des adolescents ont été largement ignorés jusqu'à présent par les pays de la sous-région. Plus précisément, des services d'information doivent être mis à la disposition des adolescents pour les aider à comprendre leur sexualité, leur apprendre les valeurs d'abstinence sexuelle jusqu'au mariage en vue de se protéger de grossesses non voulues et de maladies sexuellement transmissibles. Ces services doivent aussi viser à éduquer les jeunes hommes au respect du droit à l'autodétermination des femmes et au partage de responsabilités avec leurs compagnes en matière de sexualité et de reproduction. Ceci est capital pour la santé des jeunes femmes et de leurs enfants.

4.4 Jeunes et environnement

Dans son acception la plus large, on entend par environnement l'ensemble de conditions ou influences de vie et de développement de tout individu ou de toute chose. Citons l'environnement naturel, social, politique, culturel et économique dans lequel l'individu vit et travaille. Les questions environnementales constituent des enjeux très complexes qui exigent une attention particulière aujourd'hui et pour les décennies à venir. Les jeunes partagent des préoccupations et responsabilités environnementales importantes car ce sont eux qui fort probablement subiront les conséquences des politiques actuelles de l'environnement et qui seront confrontés aux graves problèmes de dégradation de l'environnement que leur auront légué leurs parents. Comme en a témoigné leur contribution au sommet mondial sur le développement durable, les jeunes du monde entier sont les ardents défenseurs de la conservation de l'environnement, mieux que quiconque, ils comprennent sans doute que l'humanité n'habite pas un monde dans lequel la situation est gagnant-perdant, environnement contre économie..

Les jeunes, et d'ailleurs les personnes de tout âge, ont le droit de vivre dans un environnement qui n'est pas nocif à leur santé ou à leur bien-être et qui doit être protégé pour le compte des générations futures. La question de la gestion de l'environnement et des améliorations à apporter est aussi un grand souci pour les jeunes. Les jeunes femmes et hommes doivent participer activement aux programmes et activités qui visent à améliorer l'environnement, tels que le recyclage, les nettoyages, la mise en valeur des terres, etc. Il est impératif et urgent que l'environnement naturel soit protégé et préservé pour le bénéfice des générations présentes et futures. Il faut s'attaquer aux causes de la dégradation de l'environnement ; les ressources naturelles doivent être exploitées et utilisées dans un souci de respect et de pérennité de l'environnement.

But : sensibiliser les jeunes femmes et hommes dans la sous-région sur les questions liées à l'environnement et sur les mesures à prendre en faveur de leur environnement immédiat.

Stratégies :

- Fournir des efforts dans le but de promouvoir la prise de conscience de l'environnement à travers les programmes scolaires. Cela doit inclure les problèmes de l'environnement local, les sites et le patrimoine. L'accent doit être mis sur les actions individuelles et collectives à adopter en vue d'améliorer et protéger l'environnement.
- Prévoir, dans les programmes de formation des enseignants, d'informer ces derniers sur les aspects environnementaux associés à leur matière, ce qui leur permettra à leur tour d'enseigner aux jeunes des habitudes qui respectent l'environnement.
- Encourager les jeunes à recueillir des données sur l'environnement et à comprendre les systèmes écologiques et les interactions avec l'environnement dans le but d'améliorer leurs connaissances et de les engager personnellement en faveur de l'environnement.
- Encourager les initiatives de proximité visant l'amélioration et la protection de l'environnement, prises par les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations basées en communauté (OBC), les organisations religieuses, les clubs de jeunes ou encore les associations de jeunes.
- Améliorer la base de connaissances de la société est un moyen important pour traiter les questions de l'environnement. Le gros des informations sur l'environnement dont disposent les jeunes viennent des médias. Dans l'esprit de la liberté d'expression, les États membres devraient encourager les médias et les agences de publicité, à largement diffuser des programmes d'information sur les questions environnementales et ceci dans le but de sensibiliser sans cesse les jeunes sur ces aspects.
- Conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les États membres de la sous-région doivent impliquer les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées sur l'environnement.

- Tenter de prévenir le risque d'exposition à la consommation et la dépendance de drogues chez les jeunes soupçonnés ou jugés pour actes criminels, en ayant recours à des peines alternatives telles que l'obligation quotidienne de se présenter à la police ou encore l'imposition de travaux d'utilité collective.
- Les jeunes prisonniers qui sont déjà en état de dépendance doivent en priorité bénéficier des services de traitement et de réadaptation et le cas échéant, être isolés des autres prisonniers.
- Les autorités carcérales doivent coopérer avec les agences publiques responsables et les agences chargées de faire respecter la loi pour faire en sorte que les drogues ne puissent pas être introduites dans le système carcéral.
- Avec les organisations de la société civile et le secteur privé, les pouvoirs publics ont pour tâche de promouvoir la prévention de l'usage des stupéfiants et les programmes de réadaptation et d'éducation en faveur des anciens toxicomanes et alcooliques afin que ces derniers trouvent un emploi rémunérateur et jouissent ainsi d'une autonomie, d'un sentiment de dignité, de responsabilité et d'une vie productive sans drogues et sans crimes.

4.6 Jeunes et criminalité

Le problème de la criminalité et de la délinquance juvénile s'étend et devient un peu plus complexe. En outre, les jeunes sont de plus en plus impliqués dans les crimes financiers et la cybercriminalité. La gravité de ces délits s'explique principalement par les conditions sociales, économiques et culturelles qui prévalent dans les régions et pays. La délinquance juvénile couvre toute une gamme de violations de normes légales ou sociales, allant des délits de moindre importance à des crimes graves commis par les mineurs. Du point de vue statistique, les jeunes représentent le segment de la population qui commet le plus de délits. Les pays d'économie en transition ont connu une hausse dramatique des taux de délinquance. En Afrique, la délinquance est attribuée surtout à la faim, à la malnutrition et au chômage.

Les jeunes susceptibles de devenir délinquants vivent souvent dans des conditions particulièrement difficiles. Il s'agit d'enfants de parents alcooliques, d'enfants qui connaissent des conditions d'existence précaires, d'enfants issus de familles séparées, d'enfants dont le foyer est surpeuplé, d'enfants maltraités, d'enfants frappés par le fléau du VIH/SIDA, d'enfants dont le père, la mère ou les deux parents sont décédés dans des conditions violentes, d'enfants non accompagnés ou dépourvus de moyens de subsistance, de logement et de services de première nécessité.

Dans de nombreux cas, les jeunes contrevenants sont des « enfants de la rue » qui ont été exposés à un milieu violent, soit en tant qu'observateurs ou victimes. La délinquance est aussi un phénomène de groupe : la majorité des délits juvéniles sont commis par les membres de groupes délinquants ou de groupes-cultes. Même les jeunes qui commettent des délits individuellement sont susceptibles d'être associés à des bandes. La montée en puissance des activités de groupes-cultes dans plusieurs pays ouest-africains est une source de préoccupation grave pour tous les acteurs de l'action en faveur des jeunes.

Les programmes de prévention de la criminalité juvénile dans beaucoup de pays de la sous-région sont, soit mal outillés pour faire face à la flambée de criminalité et de délinquance juvénile ou bien sont complètement inexistantes. Les pays de la sous-région ont peu ou pratiquement rien fait pour régler ces problèmes et les programmes internationaux sont de toute évidence insuffisants. La présente politique cherche à définir une action systématique axée sur des tâches précises et qui vise à prévenir la délinquance juvénile dans la sous-région.

But : prévenir le comportement délinquant et criminel chez les jeunes de la sous-région et encourager des mesures de prévention de la criminalité juvénile basées en communauté.

Stratégies :

- Empêcher les jeunes de s'engager dans des activités délinquantes en leur proposant des opportunités économiques, une formation professionnelle et une éducation.
- Etablir prioritairement des programmes de prévention avec pour objectif d'aider les jeunes à regagner confiance en eux-mêmes, à faire front aux situations conflictuelles et à maîtriser leur agressivité. Les pouvoirs publics et les organisations pertinentes, particulièrement les organisations de jeunes, doivent envisager de mener des campagnes d'information et des programmes éducatifs et de formation, pour sensibiliser les jeunes aux effets néfastes de la violence dans la société. Ces programmes doivent enseigner aux jeunes comment communiquer sans violence et comment se protéger eux-mêmes et les autres de la violence. Les parents d'adolescents, les écoles, les collectivités territoriales et les agences chargées de faire respecter la loi doivent être impliqués dans la gestion de ces programmes.
- Les jeunes issus de milieux urbains défavorisés doivent bénéficier d'un accès à des activités éducatives, d'emploi et de loisirs, surtout pendant les longues vacances. Toute une palette d'équipements et de services

de loisirs d'intérêt pour les jeunes doivent être établis et mis à leur disposition. Des programmes de loisirs appropriés tels que jeux, sports, manifestations culturelles, divertissements occupent une place importante dans la lutte contre les maux sociaux que sont l'usage de stupéfiants, la délinquance juvénile et autres comportements aberrants.

- Les jeunes non scolarisés ou issus de foyers brisés doivent bénéficier d'interventions sociales spéciales qui les assisteraient à retrouver l'estime de soi et la confiance en soi, indispensables à un âge adulte responsable.
- S'efforcer d'impliquer les OSC, les organisations religieuses, les volontaires (sportifs, célébrités, politiciens, symboles d'autorité bien connus) dans le travail social avec les jeunes.
- Mettre en place des programmes de réadaptation en faveur des enfants de la rue, des enfants non accompagnés ou sans domicile. Une attention particulière doit être accordée aux jeunes qui ont perdu leur famille lors de conflits armés et qui n'ont par conséquent aucun proche parent pour les surveiller.
- S'efforcer de mettre en œuvre des programmes visant à promouvoir la tolérance et une meilleure compréhension mutuelle entre les jeunes dans l'objectif d'éliminer le chauvinisme ethnique, la bigoterie religieuse et toute autre forme de discrimination dans la sous-région.

4.7 Jeunes, sciences et technologie

Les sciences et la technologie transforment le monde à un rythme sans précédent. La vie quotidienne, la façon de vivre, le type d'emplois, les communications, les voyages, les loisirs sont touchés au jour le jour par les nouvelles technologies et applications scientifiques. Les sciences et la technologie offrent aux jeunes du monde entier de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Il est donc d'une importance capitale que les jeunes femmes et hommes soient pleinement informés de ces opportunités et soient encouragés à les saisir.

De nombreuses communautés rurales dans la sous-région souffrent cruellement d'un manque de ressources et d'accès à la technologie. Cet état de fait peut avoir un impact négatif sur les jeunes. L'ère de l'information a ouvert les portes du monde pour en faire un village planétaire. Il est indispensable que les jeunes de la sous-région de la CEDEAO soient capables de fonctionner dans leur cadre de vie et puissent profiter de ces changements.

But : sensibiliser les jeunes de la sous-région de la CEDEAO sur les opportunités qu'offrent les sciences et la technologie et leur donner la possibilité d'utiliser ces nouvelles technologies.

Stratégies :

- Promouvoir les matières scientifiques à l'école, surtout chez les filles.
- Valoriser le choix des matières scientifiques par les jeunes femmes et hommes en instituant un système de prix pour jeunes scientifiques à tous les niveaux de l'enseignement.
- Promouvoir des modèles en sciences et technologie.
- Favoriser la technologie de l'information. En effet, cette dernière a le potentiel de mettre à la disposition des communautés rurales et isolées des nouvelles connaissances technologiques.
- Encourager la création de clubs de sciences et de technologie dans les écoles pour appuyer les réseaux de pairs et les groupes d'intérêt en sciences et technologie. Il faut prévoir un soutien administratif pour l'établissement de ces clubs.

4.8 Jeunes femmes

L'une des tâches les plus importantes de la présente politique pour la jeunesse est d'améliorer la situation des jeunes femmes et d'insister sur le fait qu'elles sont des individus à part entière avec des droits et responsabilités analogues à ceux des jeunes hommes.

Les filles sont souvent traitées comme des êtres inférieurs et dans leur processus de socialisation, elles apprennent à se mettre en retrait, ce qui ne fait que saper leur estime de soi. Discriminées et négligées pendant leur enfance, soumises à des pratiques et attitudes culturelles négatives et à des programmes scolaires empreints de préjugés sexistes, elles sont piégées dans une spirale de carence affective et d'exclusion de la normalité sociale, ce qui ne fait que renforcer les inégalités des genres. Près de 65 millions de filles dans le monde ne sont pas scolarisées, chaque année 5 millions d'adolescentes entre 15 et 19 ans se font avorter, 40% de ces avortements sont pratiqués dans des conditions peu sûres. Selon des études menées, il ressort que le degré de méconnaissance des questions liées au VIH/SIDA est particulièrement élevé chez les femmes entre 18 et 30 ans. Dans pratiquement tous les pays du monde, les jeunes femmes sont plus mal loties que les jeunes hommes sur le marché du travail.

La violence continue à être perpétrée contre les filles et les jeunes femmes dans le monde entier. Les violences physiques et sexuelles frappent des millions de filles et femmes, pourtant ces incidents restent sous signalés. Dans la région ouest-africaine, la prévalence des mutilations d'organes génitaux chez les femmes semble ne pas avoir régressé. Dans la sous-région, la majorité de réfugiés sont des femmes et en tant que telles, elles sont particulièrement vulnérables aux violences et abus sexuels.

But : améliorer la condition des jeunes femmes dans la sous-région et reconnaître le fait que les jeunes femmes sont des individus à part entière avec des droits et responsabilités analogues à ceux des jeunes hommes.

Stratégies :

- Encourager les États membres à promulguer et appliquer une législation protégeant les filles et jeunes femmes de toute forme de violences, y compris la mutilation génitale, l'inceste, les abus sexuels, l'exploitation sexuelles, la prostitution et la pornographie des enfants.
- Encourager les États membres à accorder une attention soutenue à l'égalité des sexes dans les domaines clé de l'éducation, de la santé et de l'emploi.
- Assurer aux filles et jeunes femmes l'accès universel et égal, l'achèvement des études primaires ainsi que l'accès égal aux études secondaires et supérieures, dans la sous-région ouest-africaine.
- Mettre en place dans la sous-région un cadre garantissant la mise au point de matériel et de pratiques pédagogiques non empreints de préjugés sexistes.
- Mettre en place des politiques visant à promouvoir des cadres éducatifs dans les États membres, qui éliminent à tous les niveaux de l'enseignement, toutes les entraves à la scolarisation des filles et jeunes femmes, y compris celles qui sont mariées ou enceintes.
- Encourager les États membres à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les stéréotypes et la discrimination contre les filles et les jeunes femmes, garantissant leur pleine participation à la société.
- Protéger les filles et jeunes femmes de toute forme d'exploitation économique et apparentée et de toute forme de travail dangereux susceptible de perturber leurs études, d'être nuisible à leur santé ou à leur épanouissement physique, mental, spirituel ou social.

4.9 Jeunes et VIH/SIDA

L'impact du SIDA est particulièrement grave en Afrique sub-saharienne. Alors que 10% seulement du nombre total de jeunes au monde y vivent, la région accueille presque trois quarts de tous les jeunes vivant avec le VIH/SIDA. La majorité des infections touche les jeunes entre 15 et 24 ans. Selon les estimations, au moins 5% de jeunes femmes entre 15 et 24 ans sont infectées par le VIH dans tous les pays de la région.

Jusqu'à récemment, la prévalence du VIH se situait à un niveau relativement bas dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Toutefois une forte augmentation des taux d'infection est maintenant signalée dans un certain nombre de pays de la sous-région. Les statistiques démographiques générales cachent souvent les variations qui peuvent être très importantes au sein des pays. L'hétérosexualité est le mode de transmission dominant, cependant les jeunes femmes sont généralement plus infectées que les jeunes hommes. Le taux de prévalence est de façon générale plus élevé dans les villes que dans les zones rurales et il a été démontré que les personnes défavorisées sont plus à risque que les autres.

Les jeunes, tout comme les adultes, sont infectés par le VIH de trois façons : par l'injection de drogues, par des contacts sexuels non protégés ou encore par transfusion sanguine lorsque les instruments non stérilisés et partagés percent la peau. L'injection de drogues avec des seringues contaminées par le VIH est une des principales causes de la propagation du SIDA, surtout chez les jeunes gens. Les jeunes qui partagent les instruments utilisés pour l'injection de drogues sont fortement susceptibles d'être infectés par le virus puisque ce dernier est introduit directement dans la circulation sanguine. Une activité sexuelle importante a été signalée chez les adolescents, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'infection par le VIH/SIDA.

But : réduire le taux d'infection par le VIH/SIDA chez les jeunes de la sous-région, atténuer l'impact de l'épidémie et préparer les jeunes à vivre dans un monde menacé du SIDA.

Stratégies :

- Garantir dans tous les pays de la sous-région l'accès des jeunes à toute une gamme de services indispensables à un développement sain et réduire le risque d'infection par le VIH en leur proposant des opportunités éducatives, de santé et de conseil en vue de mener une existence convenable.

- Offrir aux jeunes issus de familles touchés par le SIDA une éducation, des services de santé, une sécurité alimentaire, des services sociaux, une protection et une aide émotionnelle en vue d'atténuer l'impact du VIH/SIDA.
- Renforcer dans les États membres la législation sur la protection dans le but d'interdire la discrimination pour raison de séropositivité, de protéger les droits de propriété, de garantir l'accès à l'information et aux services de lutte contre les abus, l'exploitation et la traite des jeunes personnes.
- Considérer comme prioritaire le traitement des jeunes souffrant de maladies sexuellement transmissibles.
- Introduire des services de conseil et dépistage volontaires CDV pour les jeunes. Faire bénéficier aux jeunes séropositifs des programmes de traitement, permet de faire baisser leur état infectieux, étant donné que le traitement peut réduire leur charge virale. Pour les jeunes qui testent négatif, le CDV offre la possibilité de les éduquer sur la manière dont ils peuvent à l'avenir se prémunir contre le virus VIH.
- Promouvoir les programmes qui mettent en valeur l'abstinence et la fidélité mutuelle.
- Garantir la sûreté du sang dans les États membres.
- Renforcer l'éducation en connaissances élémentaires de la vie dans les écoles et hors du milieu scolaire.
- Promouvoir l'information, l'éducation et la communication (IEC) dans les États membres. Les jeunes personnes ne peuvent pas se protéger si elles ne disposent pas de connaissances nécessaires sur le VIH/SIDA. Encourager les programmes qui mettent l'accent sur l'abstinence et la fidélité mutuelle (l'abcédaire de la prévention). Informer les jeunes sur les divers risques, par le biais des programmes de communication.
- Mobiliser les jeunes, les familles et les communautés dans la lutte contre le VIH/SIDA.
- Renforcer la capacité de surveillance des États membres sur le VIH/SIDA/MST.
- Réadapter et réinsérer les travailleurs de l'industrie du sexe (TIS).

4.10 Jeunes, sports et loisirs

On ne peut suffisamment souligner l'importance des activités de loisirs pour le développement psychologique, cognitif et physique des jeunes. En Afrique, une prise de conscience a lieu sur le rôle capital que le temps libre joue pour l'inclusion sociale, l'accès aux opportunités et le développement global des jeunes. Les activités de loisirs incluent les jeux, les sports, les manifestations culturelles, les spectacles et le bénévolat au service de la communauté. Des programmes de loisirs appropriés peuvent être utiles dans la lutte contre les maux sociaux comme l'usage de stupéfiants, la délinquance juvénile et autres comportements aberrants.

Dans toutes les cultures, il y a des heures de la journée où les jeunes ne sont pas tenus d'être à l'école, d'effectuer des tâches ménagères ou de travailler. Les activités que mènent les jeunes pendant cette plage horaire et ces heures en question, sont considérées discrétionnaires. Elles sont perçues comme optionnelles, agréables, mais pas indispensables. Les décideurs politiques, les personnes chargées de l'élaboration de programmes et parfois même le grand public n'hésitent pas une seconde à limiter ou même supprimer ces plages de temps libre. Lorsque les fonds publics sont à la baisse, ce sont généralement les programmes culturels, sportifs et de loisirs qui sont les premiers à en faire les frais.

Il est révélateur que dans le Rapport mondial sur la jeunesse publié en 2003, les termes tels que « loisirs », « apprentissage informel », et « jeu » aient une connotation de désinvolture qui ne correspond pas à la manière dont les jeunes utilisent leur temps libre. En effet, les jeunes utilisent leur temps libre et s'engagent dans des activités bénévoles qui ont trait directement aux questions qui les touchent, l'éducation et l'emploi par ex. Les menaces pour le bien-être des jeunes comme le VIH/SIDA, la délinquance, les conflits et l'usage de stupéfiants sont étroitement liées à la manière dont le temps discrétionnaire est utilisé. Au vu de ces liens, il est impératif que les États membres consacrent l'attention voulue aux activités de loisirs.

Outre le fait que le sport améliore la santé physique, contribue à rehausser l'image de soi-même et les valeurs de travail en équipe, il représente aussi un précieux outil d'intégration des jeunes personnes de la sous-région ouest-africaine. Le sport est un langage universel qui peut rassembler les populations, quels que soient leurs origines, milieux, croyances religieuses ou situations économiques.

But : élargir la participation des jeunes femmes et hommes à une gamme d'activités de loisirs et de sports, en insistant sur le fait que temps et possibilités de loisirs sont des droits qui méritent d'être protégés et non pas un privilège que l'on doit mériter et que l'on peut perdre.

Stratégies :

- Encourager des initiatives sportives bien conçues qui peuvent servir d'outils pour dépasser les barrières séparant les sociétés dans la sous-région de la CEDEAO, contribuant ainsi à l'intégration de la sous-région.
- Appuyer les activités de jeux, de sports et de loisirs dans l'enseignement. Ceci implique la mise en place d'équipements de sports et de loisirs dans les écoles locales. Il faut élaborer et introduire des programmes de formation en sports et loisirs pour tous les jeunes à tous les niveaux de l'enseignement.
- Créer et promouvoir une culture des sports et loisirs dans toutes les communautés de la sous-région. Pour ce faire, les parents, les dirigeants des communautés, les politiciens, les clubs de jeunes et les organisations sportives devront encourager la participation des jeunes à une grande variété de sports, de jeux et d'activités de loisirs, y compris la lecture pour le plaisir.
- Construire des équipements de sports et loisirs dans les communautés. L'aménagement d'espaces verts peut participer de façon importante à la promotion des sports et loisirs au sein des communautés.
- Prendre en considération les besoins en loisirs des jeunes dans les plans d'urbanisation et les projets de développement des zones rurales afin de mettre à la disposition des jeunes toute une gamme de possibilités et d'activités constructives.
- Trouver un équilibre entre les activités traditionnelles de loisirs et le « temps de loisirs individuels », induit par les technologies modernes telles que le téléphone mobile, les jeux vidéo, la vidéo amateur etc.

4.11 Jeunes et participation à la prise de décisions

Au fil de la dernière décennie et dans le monde entier, les droits des jeunes à faire entendre leur voix, à faire prendre leurs opinions au sérieux, à jouer un rôle actif dans la défense de leurs intérêts sont de plus en plus reconnus. Il s'agit là d'une remise en cause profonde des attitudes traditionnelles envers les jeunes prévalant dans la majorité des sociétés. En effet, cela entraîne un

bouleversement des relations entre les jeunes et les adultes dans toutes les sphères de la vie, dans la famille, à l'école, dans les collectivités locales, dans les services sociaux et ce sur le plan local, national et régional.

De tout temps, la propension des adultes à prendre des décisions concernant les jeunes à l'insu de ces derniers est en conflit avec leur engagement à respecter les droits participatifs des jeunes. Il semblerait que de nombreux politiciens, pouvoirs publics, dirigeants communautaires et autres personnes dans la sous-région de la CEDEAO ne soient pas tout à fait convaincus que la participation active des jeunes représente une stratégie pouvant déboucher sur de meilleurs résultats. Cette attitude montre bien qu'une nouvelle approche s'impose.

Les graves difficultés auxquelles les jeunes du monde entier sont confrontés – l'analphabétisme, la pauvreté, le VIH/SIDA, l'usage de stupéfiants illicites, le chômage, la discrimination, l'enrôlement de force dans les conflits armés, sont source de grande préoccupation dans la sous-région. Il faut s'attaquer de manière efficace à ces problèmes. Les jeunes disposent de toute une expérience propre à leur situation et ont des opinions et des idées sur cette expérience. Ils sont des acteurs sociaux avec des aptitudes et des compétences leur permettant de trouver des solutions constructives à leurs problèmes. Il est par conséquent légitime que les jeunes contribuent à l'élaboration des programmes, des politiques et à la prise de décisions.

Plus il est possible pour un jeune de participer de manière valable, plus il devient expérimenté et compétent. La participation des jeunes renforce leur compréhension et leur adhésion aux droits humains et à la démocratie. Les politiques publiques ont un impact direct ou indirect sur la vie des jeunes et la seule façon de protéger les jeunes est de leur permettre de participer au processus d'élaboration de ces politiques. La participation des jeunes est une stratégie essentielle à leur essor et à celui de la société. Les jeunes méritent d'être reconnus et respectés en tant qu'acteurs sociaux, agents de leur propre vie, citoyens de leur société.

But : promouvoir le droit des jeunes à être entendus, à exprimer leurs opinions de façon constructive sur tous les sujets qui les touchent et à se faire prendre au sérieux.

Stratégies :

- Faire en sorte que les États membres intègrent la participation active des jeunes et des associations de jeunes dans le processus politique au niveau local, national, régional et mondial.
- Diffuser à grande échelle auprès des jeunes, les informations d'intérêt et faciliter leur accès à celles-ci, afin qu'ils puissent jouer un rôle plus important et efficace dans le processus politique.

- Encourager les rapports intergénérationnels et renforcer les capacités des jeunes à participer de manière valable aux programmes et activités qui les concernent.
- Les pouvoirs publics doivent toujours être disposés à appuyer les organisations de jeunes et à s'engager dans un dialogue avec elles. Ils doivent chercher à travailler avec le plus grand nombre possible de jeunes.
- Les États membres doivent donner un caractère officiel aux systèmes démocratiques en faveur des jeunes. Ceci peut se faire par le biais de réformes juridiques pour donner aux jeunes le droit de mettre en place des structures démocratiques dans les écoles et collèges ou par l'introduction d'un mécanisme formel de dialogue politique entre les jeunes et les élus. Il faut encourager et appuyer les associations estudiantines dans tous les établissements de l'enseignement supérieur.
- Inclure sur une plus grande échelle les jeunes handicapés. La majorité d'entre eux continuent à être marginalisés et exclus des activités participatives. Consacrer des efforts pour les intégrer dans les programmes ordinaires tout en prévoyant la possibilité pour eux de partager leurs expériences, leurs priorités et leurs attentes.
- Encourager les organisations de jeunes à respecter les principes de transparence, de responsabilité, de non discrimination et de respect mutuel.
- Mettre en place des forums pour les jeunes qui les encouragent à discuter entre eux et avec d'autres groupes de personnes.

4.12 Jeunes, prévention des conflits et consolidation de la paix

La paix et la sécurité sont les conditions préalables au développement. Lorsque l'ordre public s'effondre dans une situation de conflit, des foules de personnes sont déplacées après la destruction de leurs maisons et de leurs communautés et viennent gonfler les rangs des réfugiés et des déplacés internes. Les jeunes sont souvent des cibles pendant les conflits, soit en tant que victimes ou auteurs.

Au cours de la dernière décennie, la sous-région ouest-africaine a connu une flambée de conflits armés sans précédent. La participation d'enfants soldats dans les guerres au Liberia et en Sierra Leone est bien documentée. Il est dit que c'est en Afrique que l'on trouve le plus d'enfants soldats, leur nombre étant estimé à 300 000, la majorité d'entre eux ont entre 10 et 24 ans. Beaucoup

ont été enrôlés de force par la conscription, l'enlèvement ou la coercition. Leur survie est constamment menacée par leurs propres actes. L'usage des stupéfiants devient une partie intégrante de leur vie quotidienne puisqu'ils sont pour eux un palliatif à la souffrance physique et émotionnelle, leur permettant de rester en état d'éveil. En situation de guerre, les filles et femmes sont menacées de viol, de mutilation sexuelle, d'exploitation, de traite et d'humiliation.

L'implication des jeunes dans les conflits armés est facilitée par le commerce d'armes légères et de petit calibre ; l'impossibilité pour les jeunes de gagner leur vie dans leurs communautés les entraîne souvent à la périphérie des conflits violents, aggrave leur état de pauvreté et les rend vulnérables aux activités illicites. De nos jours, les jeunes en Afrique rencontrent des difficultés immenses. Non seulement ils font face au processus de croissance biologique et psychologique qui caractérise l'adolescence, mais ils doivent en plus se débattre avec des facteurs externes très lourds tels que la pauvreté, la maladie et la violence. Il est évident qu'une situation de guerre ne vient que renforcer l'adversité qu'ils vivent déjà au quotidien.

But : prévenir la flambée de violence et l'escalade des conflits, encourager une participation active des jeunes aux mesures de consolidation de la paix et à la prévention de la violence dans la sous-région.

Stratégies :

- Les organisations de jeunes et de la société civile doivent détecter les signes d'alerte précoces et collecter et analyser de façon systématique les informations sur les foyers de crises en vue de prévenir l'implication des jeunes dans les actes de violence.
- Renforcer les mesures de prévention des conflits en encourageant le dialogue, la tolérance, la coopération, l'éducation à la paix chez les jeunes de la sous-région.
- Renforcer les mesures de règlement des conflits. Les modes de règlement non violents des conflits peuvent être appliqués pour réaliser la paix et prévenir de futurs conflits.
- Promouvoir et introduire dans les écoles de la sous-région du matériel pédagogique et des programmes qui mettent l'accent sur l'acquisition d'aptitudes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.
- Ouvrir dans la sous-région des centres de soins provisoires pour faire ramener de la rue les enfants en errance, les réadapter et les réinsérer.
- Proposer des réponses adéquates aux besoins spécifiques des jeunes dans des situations de conflits armés dans la sous-région.

- Engager les jeunes en leur offrant des possibilités de travail rémunérateur.
- Proposer aux jeunes soldats des programmes bien coordonnés de désarmement, démobilisation et réintégration.
- Accroître la participation des jeunes à tous les niveaux, y compris la sphère politique.
- Prévenir l'implication des jeunes dans des actes de brutalité et poursuivre soit directement ou indirectement les commanditaires de ces actes.

4.13 Jeunes et agriculture

Traditionnellement, la majorité des communautés dans la sous-région de la CEDEAO sont de type agraire. Au titre de l'article 25 du Traité de coopération entre les États membres de la CEDEAO le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire sont les piliers du développement et de l'intégration dans la sous-région. Malheureusement, de nombreux jeunes travaillant dans ce secteur ne disposent pas d'appui nécessaire pour améliorer leur capacité de production. De surcroît, ils n'ont souvent pas accès aux terres, au crédit et aux services de vulgarisation.

Les jeunes sont généralement très énergiques et prêts à relever les défis. Leur pleine participation au secteur agricole, particulièrement dans les domaines de la recherche, de la formation, de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche, ferait certainement toute la différence. La sous-région poursuivra les stratégies suivantes en vue d'accroître la participation des jeunes à l'agriculture.

But : encourager la pleine participation des jeunes femmes et hommes au secteur agricole dans la sous-région de la CEDEAO.

Stratégies :

- Encourager dans les États membres la participation des jeunes au secteur agricole (pêche, élevage, sylviculture, transformation et commercialisation des produits agricoles etc.)
- Les États membres et les autres parties prenantes doivent fournir les intrants agricoles nécessaires, tels que les services de vulgarisation, les terres, les facilités de crédit etc. aux jeunes pour faciliter leur participation à l'agriculture.

- Encourager l'enseignement de l'agronomie à tous les niveaux de l'enseignement dans la sous-région.
- Diffuser les connaissances en matière de techniques et procédés agricoles.
- Financer et acheter du matériel agricole moderne à l'usage des jeunes agriculteurs.
- Encourager la recherche dans le secteur agricole.

4.14 Jeunes et culture

L'art et la culture sont des véhicules importants pour apprécier et respecter le patrimoine d'un peuple. Elles donnent un sentiment d'identité, le respect de soi-même et ouvrent la voie qui permet aux générations d'apprendre et de transmettre les aptitudes et techniques des relations sociales et de la survie. Par le biais de l'art et de la culture, les jeunes sont en mesure d'exprimer leurs opinions personnelles et collectives sur la société et le monde dans lequel ils vivent. A travers l'art et la culture, il est possible de s'interroger sur les normes sociales et exprimer sa créativité. L'art et la culture contribuent à renforcer le tissu social et la réconciliation transcendant les barrières de la diversité sociale et culturelle.

L'objectif de la présente politique sur ce point est de favoriser la participation des jeunes à toutes les formes artistiques et culturelles, leur donnant une bonne compréhension de leur culture, de leur patrimoine. Les stratégies suivantes seront employées :

But : favoriser la participation des jeunes aux différentes formes artistiques et culturelles, leur donner une bonne compréhension de leur culture et de leur patrimoine.

Stratégies :

- Inclure l'enseignement de l'art et de la culture dans les programmes scolaires de la sous-région.
- Encourager les collectivités locales des États membres à se lancer dans des activités artistiques et culturelles, telles que la préservation des sites culturels, la mise par écrit d'histoires et de contes folkloriques du cru.
- Encourager les activités artistiques et culturelles parmi les jeunes à l'école, de même qu'en dehors du cadre scolaire et promouvoir la compréhension et le respect de la diversité culturelle dans la sous-région.

- Valoriser l'apprentissage et la diffusion des langues locales et officielles dans les États membres de la sous-région.
- Promouvoir par tous les moyens disponibles toute forme d'échange culturel entre les États membres de la sous-région de la CEDEAO.
- Mettre en place structures et mécanismes de production, de diffusion et d'utilisation des arts et produits de l'artisanat dans les États membres de la sous-région.

4.15 Jeunes et technologies de l'information et de la communication (TIC)

En abordant ce point, une première constatation s'impose : les jeunes sont parmi les premiers à exploiter les nouveaux développements dans ce domaine. Ils sont à l'avant-garde de la révolution de l'information. Les jeunes sont capables d'utiliser les TIC de façon diversifiée et novatrice. Ce sont eux qui ont à profiter le plus de la révolution déclenchée par les TIC : l'ordinateur en effet libère la créativité et le désir d'apprendre, si naturels chez les jeunes, mais qui ont été bloqués ou frustrés par les méthodes traditionnelles. Chez les jeunes de la sous-région de la CEDEAO et du monde entier, les TIC sont une force motrice de socialisation autrement plus puissante que la vie familiale ou scolaire.

Il est impossible de nier le fait que les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés à une culture mondiale véhiculée par les médias et qui est une force unificatrice façonnant leur pensée et leur comportement. Les jeunes de la sous-région de la CEDEAO sont souvent considérés comme étant les victimes innocentes de médias omniprésents et puissants. Nombreux sont les jeunes à travers le monde qui rêvent de vivre la vie glamour des vedettes de la chanson ou des joueurs de football de haut niveau. La dislocation de la famille nucléaire, la grossesse précoce, la prostitution des enfants, la pornographie des enfants, la pédophilie et la traite des enfants sont des phénomènes largement diffusés sur l'internet. La pénétration croissante de la télévision par câble et de la vidéo amateur dans de nombreux foyers, l'usage de stupéfiants, la criminalité juvénile, la dégénérescence des manières et des valeurs morales, le suicide et les excès religieux sont tous des problèmes qui s'exacerbent dans la sous-région.

Il est vrai que la culture mondiale médiatisée exerce une grande pression sur les jeunes mais ses effets se font ressentir différemment selon les sociétés. Ceci s'explique sans doute par ce qu'il est coutume d'appeler la fracture numérique. Cette notion se réfère aux disparités dans l'utilisation des TIC par les peuples dans les différentes régions du monde. De nombreux jeunes, surtout dans les pays en développement, sont exclus de la révolution de l'information et se retrouvent ainsi du mauvais côté de la fracture numérique.

But : rehausser le niveau de sensibilisation sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et combler la fracture numérique chez les jeunes de la sous-région de la CEDEAO.

Stratégies :

- Doter les établissements d'enseignement dans la sous-région de ressources TIC et des dernières applications.
- Réconcilier à travers les agences appropriées les pratiques mondiales et locales pour valoriser ainsi aux yeux des populations de la sous-région les nouvelles technologies.
- Tout entreprendre pour combler les déficits de connaissances et d'informations qui existent dans la sous-région de la CEDEAO.
- Aménager des espaces basés en communauté, ouverts aux jeunes, outillés en technologies de l'information et de la communication y compris en accès à l'Internet.
- Créer des centres informatiques qui viendront appuyer l'éducation et la formation à distance.
- Surveiller les programmes télédiffusés et radiodiffusés ainsi que les sites Internet dans le but de limiter l'accès aux programmes qui ne promeuvent pas des valeurs positives parmi les jeunes.

4.16 Jeunes et vie de famille

De grandes mutations économiques, sociales, culturelles, politiques et démographiques ont ébranlé et redéfini le rôle de la famille africaine traditionnelle. Le réseau de la famille élargie, mécanisme d'adaptation extrêmement polyvalent qui constitue une approche quasi-communautaire de surveillance et de correction de la jeune génération dans de nombreuses communautés africaines se disloque progressivement, avec l'évolution des liens familiaux causés par les impératifs économiques et de la vie moderne. C'est ainsi qu'un nombre croissant de femmes, qui selon la tradition africaine étaient dispensatrices de soins, font leur entrée remarquée sur le marché du travail.

A la question de savoir pourquoi les jeunes constituent des bandes, la première réponse qui vient à l'esprit est que ces dernières représentent les familles que les jeunes n'ont jamais eues. Ce phénomène est l'expression manifeste du besoin fondamental qu'ont les jeunes d'avoir des relations étroites et confiantes avec

un groupe qui les soutient et leur donne un sentiment de respect, d'identité, de compétence. Les jeunes s'épanouissent et contribuent positivement à la société lorsqu'ils ont une vie de famille caractérisée par des rapports chaleureux et de respect mutuel, de même que lorsque les parents s'intéressent continuellement et de près à eux. Une telle famille leur donne un cadre de discipline et de surveillance ; elle les protège contre le risque de recourir à des pratiques malsaines ou antisociales.

But : responsabiliser à nouveau la famille pour qu'elle crée une atmosphère qui protégera les jeunes contre le risque de recourir à un comportement malsain ou antisocial.

Stratégies :

- Encourager et soutenir les parents et les autres adultes à assumer pleinement le rôle qui leur revient dans la vie des jeunes, en se constituant en groupes de soutien parentaux de quartier.
- Encourager les parents à continuer à s'intéresser de près à l'éducation de leurs enfants, même au niveau de l'enseignement supérieur.
- Encourager tous ceux qui travaillent avec les jeunes, aussi bien les organismes publics que les organisations de la société civile, les organisations religieuses, etc., à être disposés à travailler non seulement avec les jeunes mais aussi avec leurs familles.
- Les établissements d'enseignement doivent proposer aux parents des moyens de suivi et de soutien du parcours éducatif de leurs enfants à l'école et à la maison.

4.17 Jeunes et migration

L'Afrique de l'Ouest a connu diverses formes de migrations causées par la pression démographique, la pauvreté, la mauvaise conjoncture économique et les conflits endémiques. Par le passé, les migrants considéraient la sous-région comme une seule entité économique dans laquelle le commerce de biens et de services s'effectuait sans entraves et où les personnes pouvaient circuler librement. Pour appréhender correctement la tendance migratoire moderne qui caractérise la sous-région, il est utile de rappeler que cette première s'explique par les facteurs socio-économiques, politiques et historico-culturels qui ont façonné le développement et les types d'activités économiques de la région et qui ont particulièrement conduit à la migration internationale.

Tout comme la pandémie du VIH/SIDA, « l'Euromanie » qui touche de nombreux jeunes de la sous-région semble être inguérissable. Pratiquement tous les jours, la presse et les médias électroniques rapportent des cas de jeunes en provenance des pays ouest-africains qui se trouvent en situation de détresse le long de la Méditerranée, risquant leurs corps et vies pour émigrer vers l'Europe et des pays asiatiques en suivant des filières dangereuses.

Des milliers de jeunes migrants quittent les rives de l'Afrique de l'Ouest dans des embarcations de fortune avec l'espoir d'atteindre l'Europe pour y trouver du travail et envoyer de l'argent chez eux. Nombreux sont ceux qui, par manque de nourriture, de carburant et d'eau meurent au cours de ce long périple de plus de 800 kilomètres vers les îles Canaries en Espagne. Certains survivent à cette traversée dangereuse et encouragent leurs camarades à suivre leur exemple. Ils téléphonent chez eux pour raconter qu'ils ont trouvé un emploi au noir non qualifié et qu'ils gagneront bientôt suffisamment d'argent pour en envoyer à la maison. C'est ainsi que cette année seulement (2006), quelques 15 000 migrants clandestins ont débarqué sur les îles Canaries, deux fois plus que le nombre enregistré l'année précédente. Selon les chiffres officiels, 10 000 autres seraient arrivés dans des ports espagnols.

Le 11 août 2006, l'agence Reuters a fait savoir qu'au moins 17 jeunes migrants africains sont morts en essayant d'atteindre l'Espagne, une bouteille de gaz ayant explosé sur leur bateau. Ce dernier aurait quitté le Sénégal à destination des îles Canaries espagnoles. Reuters signale par ailleurs que le bateau a été arraisonné en haute mer, que les passagers ont révélé avoir jeté 11 corps par-dessus bord ; d'autres corps ont été découverts sur le bateau et plusieurs personnes blessées suite à l'explosion, sont décédées à l'hôpital, le nombre total de morts s'élevant au moins à 17. Or, les médias espagnols parlent de 19 morts. Cet incident n'est qu'une illustration parmi tant d'autres du sort quotidien réservé aux jeunes migrants clandestins en provenance de la sous-région.

Les spécialistes ont donné diverses explications à ce phénomène, parmi lesquelles figure en bonne place l'état rétrograde de l'Afrique. Les jeunes qui risquent ainsi leur vie pour entrer en Europe le font pour échapper à cet état, dans la quête d'une vie meilleure. Par conséquent, on peut conclure que si les jeunes avaient de meilleures perspectives d'avenir chez eux, ils seraient moins tentés de s'infiltrer en Europe. Le lourd tribut en vies humaines auquel donne lieu cette migration clandestine est une perte inutile pour la sous-région ; les États membres doivent adopter des mesures draconiennes pour inverser cette affreuse tendance.

But : Mettre en place les mécanismes nécessaires dans la sous-région de la CEDEAO en vue de juguler la crise migratoire qui touche les jeunes prêts à risquer leur vie pour émigrer vers l'Europe et d'autres pays, en empruntant des filières dangereuses.

Stratégies :

- Veiller à la mise en œuvre complète de la deuxième phase du protocole sur le droit de résidence qui est entré en vigueur en juillet 1986.
- Mettre en place rapidement au niveau de la CEDEAO un mécanisme global de gestion du phénomène migratoire, qui aille au-delà des mesures de répression et de contrôle.
- Elaborer dans les États membres un mécanisme efficace de sensibilisation des jeunes sur les questions de la migration pour leur éviter des pièges qui peuvent leur coûter la vie.
- Revoir dans les États membres toutes les lois nationales sur l'emploi et les codes d'investissement qui sont contraires au protocole de la CEDEAO sur la liberté de circulation, d'établissement et de résidence.
- Déployer tous les efforts pour améliorer les conditions économiques et sociales des populations de la sous-région.
- Faire en sorte que les jeunes puissent mener une vie décente, saine et de bien-être physique et bénéficient d'opportunités égales.
- Encourager les jeunes de la sous-région à jouer un rôle central en politique, dans des conditions démocratiques et à adhérer au principe de la survie humaine.
- Il est évident que la crise migratoire ne peut être gérée par des actions unilatérales seulement ; c'est pourquoi des relations bilatérales doivent être forgées entre les pays d'origine et les pays d'accueil à l'étranger. A cet égard, il est indispensable de conclure des accords multilatéraux entre la CEDEAO et l'UE.
- Entreprendre des efforts collectifs en vue de procéder à une recherche et un partage d'information entre les pays d'origine et les pays de destination.
- Faire adopter par les États membres des politiques adéquates de lutte contre le chômage, la pauvreté, les troubles internes, la mauvaise gestion économique et la dégradation des zones rurales.

- Renforcer au niveau des États membres toutes les institutions et agences chargées de la gestion des flux migratoires tels que les services de douane, d'immigration et de police, par le biais de renforcement des capacités, de recyclage et de financement approprié.

4.19 Jeunes et pauvreté

La pauvreté est un phénomène complexe et est habituellement mesurée en termes de revenus des ménages, de statistiques sur les seuils de pauvreté, de manque d'accès aux services de base et aux ressources. Dans le débat autour de la pauvreté, il est question du profil des pauvres, des liens possibles avec la réforme macro-économique et de la relation entre les inégalités basées sur le genre et la pauvreté. Des études sur les effets des programmes macro-économiques et des programmes d'ajustement structurel en Afrique révèlent bien comment leur mise en œuvre a aggravé la pauvreté, surtout chez les jeunes.

Les jeunes représentent près de 35% de la population dans la sous-région de la CEDEAO. La répartition géographique de la population dans la région ne cesse de changer en raison de l'exode rural qui, à son tour, aggrave l'état de pauvreté dans la région. L'exode rural s'explique par le fait que les migrants sont convaincus de pouvoir trouver un meilleur emploi et un meilleur accès à l'éducation et aux soins de santé dans les zones urbaines. Or malheureusement, la pauvreté dans les villes est criante, avec un taux de chômage élevé parmi les jeunes, des logements surpeuplés dans des bidonvilles où règnent de médiocres conditions sanitaires et d'approvisionnement en eau, ce qui conduit à une santé précaire et alimente la criminalité.

But : mettre en place les mécanismes nécessaires qui ne feront pas que soulager mais éliminer la pauvreté dans la sous-région, créant ainsi un environnement favorable dans lequel les jeunes pourront pleinement exploiter leur potentiel.

Stratégies :

- Faire en sorte que les pouvoirs publics, la société civile, les ONG et le secteur privé travaillent de concert avec les collectivités locales et les familles en vue de proposer à tous les jeunes de la sous-région une éducation de qualité et des équipements sociaux.
- Autonomiser les jeunes en créant des emplois pour eux.
- Encourager, appuyer et financer l'agriculture qui constitue le soutien principal de l'économie rurale dans la sous-région.

Un Fonds de la CEDEAO pour la jeunesse doit être créé dans la région pour permettre la mise en œuvre de la présente politique.

5.2 Cadre institutionnel

La mise en œuvre de la politique de la CEDEAO pour la jeunesse sera multi-sectorielle.

1. **Organismes publics et ministères responsables** – ils se chargeront de mettre au point des interventions techniques sur les différents aspects de l'action en faveur des jeunes.
2. **Centre de développement de la jeunesse et des sports de la CEDEAO** – le Centre mettra en place les structures, mécanismes et processus qui le guideront et l'aideront à planifier, suivre et évaluer le degré de mise en œuvre de la présente politique pour la jeunesse.
3. **Secteur privé** – le secteur privé aura pour tâche de contribuer aux ressources, à coopérer avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs dans la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO pour la jeunesse.
4. **Partenaires au développement** – leur assistance pour la mise en œuvre du plan d'action stratégique en faveur des jeunes dans la sous-région sera d'ordre financier, technique et matériel et ils mèneront un plaidoyer et feront du lobbying auprès de leurs mandants, afin d'obtenir de l'aide pour d'autres interventions en faveur des jeunes.
5. **Organisations de la société civile** – elles seront chargées de créer des partenariats et des réseaux entre les pouvoirs publics, les agences et les collectivités pour faciliter la mise en œuvre du plan d'action stratégique en faveur des jeunes dans la sous-région.
6. **Associations de jeunes** – elles participeront à la conception, la planification et à la mise en œuvre de tous les programmes en faveur de la jeunesse.

5.3 Suivi, évaluation et recherche

L'objectif du suivi est de veiller au respect des grandes orientations de la Politique de la CEDEAO pour la jeunesse. L'évaluation permet de mesurer le degré de réalisation des buts et cibles fixés. Le rôle du suivi et de l'évaluation revient à garantir une mise en œuvre réussie de la politique.

Le suivi et l'évaluation se feront au niveau national, régional et local. Un travail de recherche sera effectué au début de la mise en œuvre et sera suivi par d'autres recherches qui viseront à collecter des données désagrégées par

âge, genre, lieu, position socio-économique ainsi que des informations sur les circonstances particulières des jeunes et ce, afin d'apprécier les progrès réalisés dans les domaines mentionnés dans la présente politique.

Le suivi, l'évaluation et la recherche incluront les points suivants :

1. Créer une banque de données sur les activités des jeunes et les programmes d'action en leur faveur, puis actualiser régulièrement l'analyse de situation des programmes d'actions en faveur des jeunes.
2. Mener des travaux de recherche sur les questions relatives à l'action en faveur des jeunes.
3. Soutenir et renforcer les systèmes de S&E dans les États membres de la sous-région de la CEDEAO.
4. Mettre au point des outils et mécanismes appropriés de S &E permettant de suivre et d'évaluer l'impact des programmes d'interventions en faveur des jeunes.
5. Mener à intervalles réguliers des études de S&E des programmes d'action en faveur des jeunes dans les États membres.

5.4 Revue périodique de la politique

Etant donné que la société est dynamique et que les changements sont plutôt la norme que l'exception à notre époque, il est nécessaire de revoir de façon périodique la présente Politique de la CEDEAO pour la jeunesse et le Plan d'action stratégique.

Bibliographie

A. A. Adegoke, Pubertal Development and Traditional Support Systems in Africa: An Overview. [Développement pubertaire et systèmes de soutien traditionnels en Afrique: vue d'ensemble] *African Journal of Reproductive Health*, 20

FNUAP, un entre-deux : santé, sexualité et droits de la reproduction des jeunes. (New York, 1999, publication Nations Unies).

UNICEF, L'état des enfants dans le monde 2004 (New York, 2003).

FNUAP, L'état de la population mondiale (New York, 2004).

UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous. *Quarterly Education for all Young People: Challenges, Trends and priorities* (Paris, 2004).

Rapport mondial sur la jeunesse 2003, La situation mondiale des jeunes (publications des Nations Unies, Sales No E.03.IV.7. New York, 2004)

Loeber, R. Kalb, L. & Huizinga, D., Juvenile delinquency and serious injury victimization, [La délinquance juvénile et des blessures graves chez les victimes], *Juvenile justice Bulletin* (Washington DC, United States department of Justice 2001).

Lopez, P.R. Future world health effects of current smoking patterns, [Les effets des habitudes courantes de fumer pour la santé mondiale dans le futur] in C.E. koop and M.R. Shwarz (eds.) *Critical issues in Global Health* (San Francisco, 2001).

Nations Unies, résolution 57/254 de l'Assemblée générale.

Nations Unies, résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Nations Unies résolution (A/50/728) de l'Assemblée générale.

Nations Unies, Assemblée générale, Rapport mondial sur la jeunesse (A/60/61-E/2005/7)

Nations Unies, résolution 50/81 mars 1996 de l'Assemblée générale, programme d'action mondiale en faveur des jeunes pour 2000 et au-delà (A/RES/50/81)

Charte des nations Unies et Statuts de la Cour internationale de Justice (DPI/511-40303- mai 1987).

UNESCO Institut des Statistiques, Afrique sub-saharienne : Rapport régional (Paris).

Adamchak, S. and others, *Monitoring and Evaluating Adolescent Reproductive Health Programmes* [Surveiller et évaluer les programmes de santé reproductive des adolescents] (Washington, D.C., FOCUS on Young Adults)

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et OMS, *Best practices in participatory local assessment and programme planning for youth substance abuse prevention*, draft manuscript, [Les meilleures pratiques en évaluation participatoire locale et planification des programmes de prévention de l'abus des drogues par les jeunes, manuscrit de projet] UNDCP/WHO Global Initiative on Primary prevention of substance Abuse (Vienna, UNDCP).

Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime (BCDPC), *The drug nexus in Africa* [La connection des drogues en Afrique] (Vienne, 1999).

Nations Unies, *Rapport du dixième congrès des Nations Unies sur la Prévention de la criminalité et le traitement des délinquants*, Vienne, 2000.

Stevenson, *Raising safe villages: cultural-ecological factors that influence the emotional adjustment of adolescents*, [Construire les villages sains: facteurs culturels et écologiques qui influencent l'adaptation émotionnelle des adolescents] *Journal of Black Psychology*, vol.241 no1, (1998), pp. 44-59.

FNUAP, *Etat de la population mondiale 2000 – Lives together, worlds Apart: women and Men in a time of change*. [Vivre ensemble, mondes apart: femmes et homes dans un temps de transition]

UNICEF, *Adolescence ; un temps qui compte* (publications Nations Unies E.010)

ONUAO, *Chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest*, 2005.

Politique nationale pour la jeunesse, République de Gambie (1999 – 2008)

CEDEAO, *Cadre de plan stratégique sur le Genre*, 2004

CEDEAO, *Plan initial d'action contre la traite des personnes* (2002-2003).

Politique nationale sur la jeunesse, République fédérale du Nigeria (2001).

Charte africaine des droits de l'homme.

Protocole de la charte africaine des droits des peuples et des droits des femmes en Afrique.

Programme National de Promotion de Jeunesse, République du Mali (2005-2007).

Politique nationale pour la jeunesse, République d'Afrique du Sud (1997).

Le traité de la CEDEAO.

CEDEAO, *Indice de développement humain de la région ouest-africaine*, 2005

National Policy Guidelines on Orphans and other Children made Vulnerable by HIV/AIDS, [Lignes directrices de la politique nationale sur les orphelins et d'autres enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA] Republic of Ghana, 2005.

Great Transitions (Preparing Adolescents for a new Century) [Grandes transitions (Préparer les adolescents pour un nouveau siècle) Carnegie Council of Adolescent development], 1996.

D. Keller, *Media Culture: Cultural Studies, Identity and Politics between the modern and the Postmodern* (New York and London. Routledge, 1995).

**PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE
DE POLITIQUE DE LA CEDEAO
SUR LA JEUNESSE
(2009 - 2013)**

Plan d'action stratégique de développement pour les jeunes dans la sous-région de la CEDEAO

Ce document trace les grandes lignes des activités à mener en vue de traduire la politique de la CEDEAO sur la jeunesse en des programmes et projets réalisables, qui permettront de concrétiser la mission et la vision de la politique. Plus spécifiquement, il a pour objectif de traduire la politique en actions, qui mettent en relief les questions, buts et objectifs stratégiques et les stratégies de programmes.

Les stratégies et domaines prioritaires clés incluent l'éducation, l'emploi, la santé, l'environnement, l'usage des stupéfiants, les sciences et technologies, les jeunes femmes, le VIH/SIDA, les sports et loisirs, la participation et la prise de décisions, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, la pauvreté, la migration, la criminalité, la vie de famille, l'agriculture, les arts et la culture.

Priorité 1 : Jeunes et éducation

But : offrir l'égalité d'accès à une éducation de qualité, aux établissements et aux programmes de formation, pour tous les jeunes hommes et femmes dans la sous-région de la CEDEAO

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Offrir une éducation de base à tous les jeunes de la sous-région.	Extension des écoles existantes et construction de nouvelles écoles. Financement de l'enseignement. Offre de formation artisanale et professionnelle.	Offre en enseignants bien formés. Offre en éducation spécialisée. Offre en services scolaires de conseil et d'orientation professionnelle.	Amélioration de l'égalité d'accès à une éducation de qualité pour tous les jeunes hommes et femmes de la sous-région de la CEDEAO.	Davantage d'écoles construites. Davantage d'enseignants formés. Hausse du taux de scolarité/ davantage d'écoles.	Enquête sur le nombre d'écoles, d'infrastructures, d'équipement et de personnel éducatifs dans les États membres.
Former les jeunes en compétences professionnelles.	Programmes d'échange entre les professeurs, les étudiants, les organisations de jeunes et les jeunes travailleurs. Encourager l'éducation sur les Droits de l'Homme. Introduction de l'apprentissage à distance, l'apprentissage électronique, l'apprentissage tout le long de la vie.	Sensibiliser sur la nécessité de l'éducation des filles. Programmes d'échange entre les États membres à divers niveaux.	Renforcer le développement de l'éducation entre les États membres.	Davantage d'opportunités créées pour l'amélioration de l'éducation de tous les jeunes de la sous-région. Nombre d'enseignants, d'étudiants, de jeunes dirigeants d'associations et de jeunes travailleurs participant à des programmes d'échange.	Enquête sur les taux d'inscription dans les établissements d'enseignement secondaire et tertiaire, rapports scolaires. Enquêtes, rapports nationaux et rapports sur l'éducation.

Priorité 2 : Jeunes et emploi

But : offrir aux jeunes femmes et hommes de la sous-région une large palette d'aptitudes professionnelles pour la vie, qui leur permettra de trouver un emploi rémunérateur leur garantissant un moyen d'existence durable.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Former les jeunes à être autonomes et employables.	<p>Promouvoir des programmes de création d'emplois tels que la formation en compétences pour la vie et d'aptitudes professionnelles.</p> <p>Elaborer des stratégies globales d'emploi pour les jeunes.</p> <p>Encourager la création d'entreprises par les jeunes.</p>	<p>Mettre en place des programmes de formation professionnelle et d'apprentissage.</p> <p>Promotion des emplois d'utilité générale chez les jeunes.</p>	Hausse du nombre d'opportunités d'emploi pour les jeunes et du nombre de jeunes employables.	Nombre et pourcentage de jeunes qui participent activement à la vie économique.	Publications statistiques nationales et régionales, rapports des programmes.
Garantir l'égalité d'opportunités d'emploi pour tous les jeunes.	Egalité d'opportunités d'emploi pour des groupes spécifiques et marginalisés de jeunes.	<p>Fournir les ressources en vue de créer des emplois à certains groupes de jeunes spécifiques.</p> <p>Mettre en place les instruments juridiques pour favoriser l'égalité d'opportunités d'emploi dans la sous-région.</p>	Réduction de la segmentation du marché du travail. Egalité d'opportunités d'emploi.	Nombre et pourcentage de groupes spéciaux de jeunes qui participent activement à la vie économique.	Enquêtes, rapports de programme et documents publiés.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Création d'emplois supplémentaires.	<p>Accès au micro crédit</p> <p>Promouvoir la formation à l'esprit d'entreprise chez les jeunes de la sous-région.</p> <p>Promouvoir le travail indépendant comme choix de carrière valable.</p>	Etablir des banques de développement pour les jeunes. Elaborer des programmes de coopératives intégrant les jeunes.	<p>Meilleur accès des jeunes aux facilités de crédit.</p> <p>Meilleures opportunités d'emploi.</p>	<p>Nombre et pourcentage de jeunes ayant accès au micro financement. Nombre et pourcentage de jeunes ayant une activité économique.</p>	<p>Enquêtes et documents publiés par les États membres.</p> <p>Evaluer le nombre de bénéficiaires des facilités de crédit.</p>
Faire en sorte que les étudiants et demandeurs d'emploi disposent d'informations pertinentes sur le marché du travail, les possibilités d'emploi et les filières menant aux emplois.	<p>Promotion de services scolaires d'orientation professionnelle.</p> <p>Créer des centres d'orientation professionnelle pour les jeunes.</p> <p>Fournir des stratégies de soutien à l'emploi.</p>	Garantir que l'information sur le marché du travail figure dans les programmes scolaires.	Meilleur accès à l'information sur le marché du travail.	Nombre et pourcentage de jeunes au travail.	Enquêtes et publications, rapports des établissements d'enseignement.

Priorité 3 : Jeunes et santé

But : concevoir des programmes de santé qui promeuvent et maintiennent une population jeune saine, en abordant les menaces courantes pour leur santé et en proposant aux jeunes un accès à des services de santé.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Prester des soins de santé appropriés et complets aux jeunes hommes et femmes de la sous-région.	Améliorer les systèmes classiques de prestation de soins de santé et utiliser les systèmes alternatifs.	Soutenir davantage les efforts de lutte contre les grandes maladies telles que le paludisme, la tuberculose, le choléra, la fièvre typhoïde et le VIH/ SIDA.	Meilleures structures de santé.	Nombre et améliorations des structures de santé.	Enquêtes, rapports des programmes, documents officiels.
Offrir l'accès aux services de soins et de réhabilitation aux jeunes, proposer des services et programmes de santé « conviviaux » pour les jeunes.	Prestation de services de santé élémentaires.	Former les travailleurs de la santé pour qu'ils soient à même de communiquer mieux avec les jeunes et de leur proposer des services conviviaux.	Amélioration des services de soins de santé. Meilleure qualité et nombre accru de services de santé.	Nombre et amélioration des structures de santé. Nombre de travailleurs de la santé formés en techniques appropriées de communication.	Enquêtes sur les structures de santé et le personnel. Analyse des programmes.
Encourager un changement adéquat de comportement et promouvoir les	Nouer des partenariats. Mettre en place des services complets de santé génésique et	Coopération avec les agences internationales pour adopter une approche multi-sectorielle à la	Amélioration de la qualité et du nombre de services de santé génésique.	Nombre existant de services de santé génésique.	Evaluation, enquêtes, rapports de programmes.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
programmes de communication.	offrir l'accès à ces services aux jeunes.	question de la santé génésique. L'information et les services sur la sexualité, les grossesses non voulues, les MTD et le VIH/SIDA doivent être mis à la disposition des adolescents scolarisés et non scolarisés.			
Promotion de l'éducation à la santé chez les jeunes de la sous-région.	Inclure l'éducation à la santé dans les programmes des établissements d'enseignement à tous les niveaux. Education par le biais de mécanismes scolaires et basés en communauté.	Encourager les jeunes à adopter des habitudes, des comportements et des styles de vie sains, ainsi que la notion de bien-être complet. Accélérer les programmes de sensibilisation et d'éducation. Accent sur les connaissances et pratiques de soins de santé primaires dans les écoles.	Meilleure compréhension des questions liées à la santé.	Nombre de programmes interactifs et de sensibilisation et réforme des programmes pour intégrer l'éducation sexuelle.	Compte rendu des programmes, matériels pédagogiques, projets d'exécution et médias.

Priorité 4 : Jeunes et environnement

But : sensibiliser les jeunes femmes et hommes de la sous-région sur les questions liées à l'environnement et sur les mesures à prendre en faveur de leur environnement immédiat.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Sensibilisation sur les problèmes liés à l'environnement et sa gestion.	Intégration de l'éducation à l'environnement dans les programmes d'éducation et de formation.	Réformer les programmes scolaires pour y inclure l'éducation à l'environnement. Former les enseignants sur les aspects environnementaux liés à leur matière.	Meilleure prise de conscience écologique et prise en charge de l'environnement.	Nombre de programmes de sensibilisation.	Rapports de programmes, des écoles, matériel pédagogique, enquêtes d'évaluation.
Promouvoir et renforcer la participation des jeunes à la protection, la préservation et l'amélioration de l'environnement.	Participation des jeunes aux programmes conçus pour protéger, préserver et améliorer l'environnement.	Lancer des programmes de plantation d'arbres, de réduction de déchets, de lutte contre la désertification, le recyclage et autres bonnes pratiques environnementales.	Participation accrue des jeunes à la prise de décisions et à la mise en valeur de l'environnement.	Nombre de jeunes qui participent à la prise de décisions et à la mise en valeur de l'environnement.	Enquêtes d'évaluation, rapports de programmes.

Priorité 5 : Jeunes et usage des stupéfiants

But : *mettre en place des stratégies de contrôle des stupéfiants afin de réduire leur usage par les jeunes de la sous-région et d'en atténuer ainsi les conséquences néfastes.*

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Réduction de la demande en drogues illicites, alcool et tabac.	Garantir la participation des jeunes aux programmes de réduction de la demande. Viser une réduction de la demande chez tous les jeunes et surtout les jeunes à risque. Coopérer avec d'autres parties prenantes, particulièrement les organisations de jeunes sur les programmes de réduction de la demande.	Promouvoir des programmes préventifs d'éducation montrant les dangers liés à l'usage de stupéfiants.	Chute de la demande en drogues illicites, alcool et tabac chez les jeunes de la sous-région.	Nombre de programmes de sensibilisation et de réduction de la demande en drogues illicites, alcool et tabac.	Enquêtes d'évaluation, rapports de programmes.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Traiter et réhabiliter les jeunes toxicomanes.	Promouvoir la recherche médicale et sociale sur la prévention et le traitement de l'usage de stupéfiants.	Créer et financer des centres de réadaptation. Promouvoir la recherche sociale et médicale sur le traitement et la réadaptation des usagers de stupéfiants.	Amélioration des centres de traitement et de réadaptation des jeunes usagers de stupéfiants.	Nombre de jeunes toxicomanes réadaptés.	Enquêtes d'évaluation, rapports de programmes.
Prise en charge des jeunes usagers de stupéfiants au niveau de la justice pénale et du système carcéral.	Envisager des peines alternatives pour les jeunes condamnés pour infractions pénales.	Les jeunes toxicomanes condamnés doivent être ciblés en priorité pour le traitement et la réadaptation.	Réduction du cycle de dépendance, relaxation et d'incarcération répétée.	Nombre de jeunes toxicomanes condamnés réadaptés.	Enquêtes d'évaluation, rapports des prisons.

Priorité 6 : Jeunes et criminalité

But : prévenir le comportement délinquant et criminel chez les jeunes de la sous-région et encourager des mesures de prévention de la criminalité juvénile basées en communauté.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Faire baisser les comportements délinquants et criminels chez les jeunes de la sous-région.	<p>Proposer aux jeunes des activités économiques, des possibilités d'éducation et de formation professionnelle.</p> <p>Mettre en place des équipements de loisirs pour les jeunes.</p> <p>Promouvoir des mesures de prévention de la criminalité chez les jeunes par le biais d'actions axées sur les tâches et basées en communauté.</p>	<p>Etablir des centres et programmes de formations professionnelles et artisanales.</p> <p>Encourager les jeunes à participer à des activités de jeux, sports manifestations culturelles et bénévolat.</p>	Chute du nombre de jeunes impliqués dans des comportements délinquants et criminels.	<p>Nombre de jeunes ayant une véritable activité économique dans la sous-région.</p> <p>Quantités d'opportunités de formations professionnelles et artisanales offertes aux jeunes.</p>	Enquêtes d'évaluation, rapports de programmes et réunions.

Priorité 6 : Jeunes et criminalité

But : prévenir le comportement délinquant et criminel chez les jeunes de la sous-région et encourager des mesures de prévention de la criminalité juvénile basées en communauté.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Faire baisser les comportements délinquants et criminels chez les jeunes de la sous-région.	Mettre en place des programmes de prévention. Renforcer le rôle de la famille en tant qu'institution sociale. Campagnes de sensibilisation sur les effets préjudiciables de la violence et de la criminalité chez les jeunes. Surveillance de films incorrects, de vidéos amateurs et de sites Internet obscènes.	Promouvoir les réseaux entre proches parents ; et les réseaux de bons voisinages. Créer des forums pour encourager et renforcer le tissu familial. Organiser des programmes de sensibilisation en collaboration avec les écoles, les ONG et les organisations religieuses.	Baisse du nombre d'actes délinquants et criminels chez les jeunes de la sous-région.	Nombre de jeunes impliqués dans des actes délinquants et criminels. Nombre de programmes de sensibilisation s'adressant aux familles. Nombre de programmes de sensibilisation auprès des jeunes sur les effets préjudiciables de la criminalité violente.	Enquêtes d'évaluation, réunions, documents de programmes.

Priorité 7 : Jeunes, sciences et technologies

But : sensibiliser les jeunes de la sous-région de la CEDEAO sur les opportunités qu'offrent les sciences et les technologies.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
<p>Sensibiliser les jeunes de la sous-région sur les sciences et la technologie.</p> <p>Identifier, encourager et habiliter les jeunes talents.</p>	<p>Promouvoir et renforcer les programmes scientifiques et techniques dans les écoles.</p> <p>Encourager la création de clubs sciences et technologie dans les écoles.</p>	<p>Instituer un système de prix pour les jeunes scientifiques à l'école.</p> <p>Création des clubs de sciences et de technologies.</p>	<p>Participation accrue des jeunes dans les sciences.</p>	<p>Nombre de prix pour les jeunes scientifiques décernés par les pouvoirs publics et le secteur privé.</p> <p>Nombre de clubs de jeunes scientifiques.</p>	<p>Enquêtes, rapports publiés.</p>
<p>Promouvoir l'informatique et l'apprentissage à distance.</p>	<p>Mettre en place de centres polyvalents basés en communauté.</p>	<p>Mise en place de centres de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les communautés rurales.</p>	<p>Prise de conscience accrue sur les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication/ internet (TIC).</p>	<p>Nombre de centres informatiques ouverts.</p> <p>Nombre de jeunes suivant un apprentissage à distance.</p>	<p>Enquête sur les structures, équipement et personnel.</p> <p>Rapports publiés.</p>

Priorité 8 : Jeunes femmes

But : améliorer la condition des jeunes femmes de la sous-région et reconnaître le fait que les filles et les jeunes femmes sont des individus à part entière, avec des droits et responsabilités analogues à ceux des jeunes hommes.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Réduire les disparités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.	<p>Intégrer les questions du Genre dans les politiques socio-économiques et le processus de budgétisation.</p> <p>Concevoir des stratégies de réduction de la pauvreté qui intègrent la perspective Genre.</p> <p>Mettre en exergue la contribution des femmes à l'économie.</p>	<p>Formation sur la participation des femmes au secteur économique et au processus de budgétisation.</p> <p>Plaidoyer, recherche sur les problèmes identifiés, analyse et évaluation des politiques.</p>	<p>Une participation au secteur économique plus équitable entre les jeunes femmes et les jeunes hommes.</p> <p>Egalité d'opportunités d'emploi.</p>	<p>Nombre et pourcentage de femmes actives dans la vie économique.</p> <p>Nombre d'entreprises et d'organisations respectant la règle sur l'égalité des chances.</p>	<p>Publications statistiques nationales, régionales et internationales.</p> <p>Enquêtes sur les établissements.</p>
S'attaquer aux facteurs socioculturels qui véhiculent les préjugés sexistes.	Harmoniser les lois nationales et les conventions internationales telles que (CEDAW-comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes)	<p>Revoir et harmoniser les cadres juridiques et institutionnels.</p> <p>Former les jeunes femmes sur le recours au système juridique.</p>	Cadre de lutte juridique transparent contre la discrimination sexiste.	Nombre de jeunes femmes et groupes de femmes ayant recours au système légal.	Instruments juridiques.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Réduire l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles et éliminer les stéréotypes empreints de préjugés sexistes dans les programmes d'enseignement.	Suivre les taux de scolarité à tous les niveaux de l'enseignement pour réduire l'écart entre les garçons et les filles. Elaborer des programmes scolaires intégrant les matières liées à la sexualité.	Travailler avec les autorités compétentes pour suivre l'accès à l'éducation et les questions d'alphabétisation.	Amélioration des taux de scolarité à tous les niveaux de l'enseignement. Réforme des programmes pour y intégrer la perspective Genre.	Nombre de garçons et filles scolarisés à tous les niveaux de l'enseignement. Quantité et type de matériel sensible au sexisme, inclus.	Rapports des écoles. Matériel pédagogique.

Priorité 9 : Jeunes et VIH/SIDA

But : réduire le taux d'infection par le VIH/SIDA chez les jeunes de la sous-région, atténuer l'impact de la pandémie en les préparant à vivre dans un monde menacé par le SIDA.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
<p>Elaborer des soins de santé primaires accessibles, abordables et de haute qualité, y compris les services de soins de santé sexuelle et génésique.</p>	<p>Promouvoir la prestation de services de santé favorables aux jeunes dans le système de santé et en dehors de celui-ci.</p> <p>Traiter les infections sexuellement transmissibles.</p> <p>Promouvoir et établir des services de conseil et dépistage volontaires.</p> <p>Garantir la sûreté du sang.</p>	<p>Renforcer la capacité du système de santé publique et privée ainsi que les structures d'assistance sociale.</p> <p>Créer des partenariats en vue d'une approche multisectorielle</p> <p>Préparer du matériel de sensibilisation.</p>	<p>Baisse du nombre d'infections par le VIH chez les jeunes de la sous-région.</p>	<p>Nombre et qualité des centres de soins de santé primaires.</p> <p>Nombre de jeunes ayant accès aux soins de santé sexuelle et génésique.</p>	<p>Enquêtes sur les structures et équipements, rapports de programmes, réunions.</p>
<p>Elaborer des programmes d'éducation relatifs aux MST et au VIH/SIDA à l'intention des jeunes.</p>	<p>Promouvoir des campagnes d'information, d'éducation et de communication à l'adresse des jeunes.</p>	<p>Employer des modèles de communication sur le changement des comportements.</p>	<p>Meilleure compréhension des modes de la transmission, de la prévention et du traitement du VIH/SIDA.</p>	<p>Nombre de programmes d'entretiens et de campagnes de sensibilisation.</p>	<p>Enquêtes, moyens de communication de masse, rapports des écoles, matériel pédagogique.</p>

Priorité 9 : Jeunes et VIH/SIDA

But : réduire le taux d'infection par le VIH/SIDA chez les jeunes de la sous-région, atténuer l'impact de la pandémie en les préparant à vivre dans un monde menacé par le SIDA.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
	<p>Promouvoir des programmes d'éducation et d'orientation vers les compétences pour la vie à l'école et en dehors du cadre scolaire.</p> <p>Mobiliser les jeunes, les familles et les communautés dans la lutte contre le VIH/SIDA.</p>	<p>Inclure dans les programmes l'abécédaire de la prévention.</p> <p>Inclure la prévention du SIDA dans les programmes scolaires.</p> <p>Sensibiliser les familles et les communautés.</p>			
<p>Assurer aux jeunes séropositifs, une prise en charge, un soutien, une protection et un traitement.</p>	<p>Garantir la sécurité alimentaire et une nutrition de qualité.</p> <p>Offrir la thérapie ARV aux personnes vivant avec le SIDA.</p> <p>Éliminer toute forme de stigmatisation et discrimination vis à vis du VIH/SIDA.</p> <p>Forger des partenariats</p>	<p>Promouvoir des programmes de repas scolaires.</p> <p>Coopérer avec les agences et partenaires internationaux.</p>	<p>Amélioration du traitement, de la prise en charge, des soins aux personnes séropositives.</p>	<p>Nombre de jeunes vivant avec le VIH/SIDA bénéficiant d'un traitement.</p> <p>Quantité de suppléments alimentaires et d'additifs nutritionnels mis à la disposition des PVVIH.</p>	<p>Dossiers d'hôpitaux, rapports de programmes, enquêtes.</p>

Priorité 10 : Jeunes, sports et loisirs

But : *élargir la participation des jeunes femmes et hommes à une gamme d'activités de loisirs et de sports en insistant sur le fait que le temps et les possibilités de loisirs sont des droits qui méritent d'être protégés et non pas un privilège qui doit être mérité et peut être perdu.*

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Elargir la participation des jeunes femmes et hommes aux activités de sports et loisirs dans la sous-région.	Faire des activités de sports et loisirs une partie intégrante des politiques et programmes en faveur des jeunes.	Plaidoyer pour attirer un financement public et privé des activités de loisirs. Créer des bibliothèques publiques, des centres culturels, des équipements de loisirs dans les zones rurales et urbaines.	Hausse de la participation des jeunes aux activités de loisirs.	Nombre de jeunes participant aux activités de loisirs. Nombre de programmes d'activités de loisirs. Quantité d'équipements de loisirs existants.	Enquêtes sur les structures et équipements, analyse des programmes, documents de politique.

Priorité 11 : Jeunes et participation à la prise de décisions

But : *promouvoir le droit des jeunes à être entendus, à exprimer leurs opinions de façon constructive sur tous les sujets qui les touchent.*

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Promouvoir la participation économique, sociale et politique des jeunes dans la sous-région.	Améliorer l'accès à l'information. Promouvoir les associations de jeunes. Faire participer les jeunes à la conception, à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes les concernant.	Mettre en place des structures facilitant l'accès à l'information. Encourager les programmes de coopération et d'échange nationaux, régionaux et internationaux entre les organisations de jeunes. Mettre en place des structures démocratiques dans les établissements scolaires. Promouvoir la participation et les aptitudes de leadership Adopter des réformes juridiques qui favorisent la participation des jeunes.	Participation accrue des jeunes à la vie économique, sociale et politique de la sous-région.	Nombre de jeunes participant à la vie économique, sociale et politique. Nombre de structures et de programmes en place pour garantir la participation des jeunes.	Enquêtes, publications des agences publiques et autres agences, instruments juridiques, rapports de programmes et évaluations.

Priorité 12 : Jeunes, prévention des conflits et construction de la paix.

But : prévenir la flambée de violence et l'escalade des conflits, encourager une participation active des jeunes aux mesures de consolidation de la paix et à la prévention de la violence dans la sous-région.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Promouvoir l'implication des jeunes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la sous-région de la CEDEAO.	Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de prévention. Lutter contre les inégalités économiques, sociales et politiques.	Collecte et analyse des informations provenant des foyers de crise. Créer des possibilités pour les jeunes de gagner leur vie.	Meilleure prévention des flambées de violences. Baisse des tensions et des activités illicites.	Nombre de conflits et d'actes de violence évités. Nombre de jeunes ayant une activité rémunératrice.	Rapports de programme, documents officiels, enquêtes, rapports des autorités publiques.
Promouvoir le règlement des conflits parmi les jeunes.	Favoriser les modes pacifiques de règlement de conflits.	Créer des espaces de dialogue, de mesures de confiance et de reconstructions. Mobiliser les jeunes (des régions dénuées de conflits) en tant que volontaires pour participer à la reconstruction des infrastructures dans les zones en sortie de conflit.	Hausse du nombre de transformation et règlement des conflits.	Nombre de situations conflictuelles transformées.	Documents officiels, rapports de programme, enquêtes.

Priorité 13 : Jeunes, arts et cultures

But : *favoriser la participation des jeunes aux différentes formes artistiques et culturelles, leur donner une bonne compréhension de leur culture et de leur patrimoine.*

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Garantir la participation des jeunes à toutes les formes artistiques et culturelles.	Mobiliser les communautés. Faire participer les jeunes aux organes de prise de décision sur les questions culturelles.	Promouvoir dans les États membres les activités culturelles et les sites culturels. Echanges culturels entre les organisations de jeunes dans la sous-région.	Participation accrue des jeunes à l'art et à la culture.	Nombre d'activités culturelles impliquant les jeunes femmes et hommes.	
Encourager l'éducation culturelle.	Réformer les programmes scolaires pour y inclure l'éducation artistique et culturelle.	Créer des espaces permettant aux jeunes d'explorer et de connaître leur culture.	Meilleure compréhension de la culture et du patrimoine culturel.	Nombre de programmes de sensibilisation artistique et culturelle. Programmes scolaires.	Rapports de programme, enquêtes et matériel pédagogique.

Priorité 14 : Jeunes et agriculture

But : encourager la pleine participation des jeunes femmes et hommes au secteur agricole dans la sous-région de la CEDEAO.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Promouvoir la participation des jeunes au secteur de l'agriculture dans la sous-région.	Promouvoir l'enseignement des sciences agricoles à tous les niveaux. Faciliter l'accès à la terre. Financer et apporter une assistance technique aux jeunes dans l'agriculture Diffuser l'information sur les nouvelles techniques agricoles. Financer les projets agricoles.	Réformer les programmes scolaires pour y inclure l'enseignement des sciences agricoles à tous les niveaux. Organiser des programmes de sensibilisation. Organiser les entreprises coopératives.	Participation accrue des jeunes femmes et hommes au secteur agricole. Prise de conscience accrue. Financement accru.	Nombre de jeunes travaillant dans l'agriculture. Nombre de programmes de sensibilisation organisés.	Matériel pédagogique, rapports de programme, enquêtes, publications des autorités publiques et autres agences.

Priorité 15 : Jeunes et technologies de l'information et de la communication (TIC)

But : *rehausser le niveau de sensibilisation sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et combler la fracture numérique chez les jeunes dans la sous-région de la CEDEAO.*

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
<p>Promouvoir l'utilisation des TIC et combler la fracture numérique chez les jeunes de la sous-région de la CEDEAO.</p>	<p>Réformer les programmes scolaires pour faciliter l'utilisation des TIC.</p> <p>Créer un site web pour la jeunesse de la CEDEAO.</p>	<p>Financer les équipements TIC.</p> <p>Surveiller les programmes des médias, en particulier les programmes télédiffusés.</p> <p>Equiper les établissements d'enseignement en ressources TIC et des dernières applications.</p> <p>Ouvrir des centres informatiques qui soutiendront l'enseignement et la formation à distance.</p> <p>Créer des équipements basés en communauté et dotés de TIC.</p>	<p>Utilisation accrue des TIC par les jeunes.</p> <p>Atténuation de l'impact négatif des médias sur les jeunes.</p>	<p>Nombre de jeunes utilisant les TIC.</p> <p>Nombre de contrôles sur les médias.</p> <p>Quantité de centres TIC ouverts par les pouvoirs publics.</p>	<p>Rapports de programme et enquêtes.</p>

Priorité 16 : Jeunes et vie familiale

But : responsabiliser à nouveau la famille pour qu'elle crée une atmosphère qui protégera les jeunes contre le risque de recourir à un comportement malsain ou antisocial.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Responsabiliser à nouveau les familles pour qu'elles apportent un soutien adéquat aux jeunes femmes et hommes dans la sous-région.	Etablir des groupes de soutien parentaux de quartier. Encourager les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants.	Promulguer des lois qui promeuvent les valeurs familiales. Amener les organisations de la société civile à travailler avec les jeunes et leurs parents. Promouvoir l'éducation familiale.	Vie familiale caractérisée par des rapports chaleureux et par le respect mutuel. Baisse des comportements malsains et antisociaux de la part des jeunes dans la sous-région.	Nombre de jeunes bénéficiant d'une prise en charge et d'un soutien de la part de leur famille.	Rapports de programme et enquêtes.

Priorité 17 : Jeunes et migration

But : mettre en place les mécanismes nécessaires dans la sous-région de la CEDEAO en vue de juguler la crise migratoire qui touche les jeunes prêts à risquer leur vie, pour émigrer vers l'Europe et d'autres pays en empruntant des filières dangereuses.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
<p>Réduire la tentation des jeunes de migrer clandestinement en-dehors de la sous-région.</p>	<p>Elaborer un mécanisme de gestion de la migration dans la sous-région</p> <p>Améliorer les conditions économiques et sociales des jeunes</p> <p>Nouer des relations bilatérales entre les pays d'origine et les pays d'accueil des migrants</p> <p>Renforcer les capacités des services d'immigration et autres.</p>	<p>Mettre en place un cadre de suivi et d'exécution des décisions au niveau national et international.</p> <p>Elaborer un cadre stratégique permettant d'évaluer l'impact du phénomène migratoire</p> <p>Dialogue et concertation entre toutes les parties prenantes.</p> <p>Impliquer les organisations de la société civile dans le travail avec les jeunes et leurs parents</p> <p>Sensibilisation du grand public, plaidoyer concerté et éducation du public.</p>	<p>Politique judicieuse de lutte contre le chômage des jeunes, la pauvreté, etc.</p> <p>Dialogue politique continu entre toutes les parties prenantes en vue d'une meilleure compréhension des questions migratoires.</p> <p>Travail continu de sensibilisation sur la migration clandestine.</p>	<p>Baisse du nombre de jeunes impliqués dans la migration clandestine dans la sous-région.</p> <p>Accords multilatéraux entre la CEDEAO et l'UE.</p> <p>Nombre de programmes de formation et de recyclage pour les services d'immigration et autres.</p> <p>Nombre de programmes de sensibilisation et d'éducation menés par les États membres.</p>	<p>Rapports de programmes, enquêtes, publications officielles des pouvoirs publics et agences pertinentes.</p>

Priorité 18 : Jeunes et pauvreté

But : mettre en place les mécanismes nécessaires qui élimineront la pauvreté absolue dans la sous-région, créant ainsi un environnement favorable dans lequel les jeunes pourront exploiter pleinement leur potentiel.

Objectifs	Stratégies	Activités	Résultats anticipés	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Réduire et éliminer la pauvreté absolue dans la sous-région.	Promouvoir une approche multisectorielle dans l'offre et la prestation d'une éducation de qualité, d'opportunités d'emplois et de services sociaux. Financer l'agriculture. Éliminer toute forme de discrimination sexiste.	Établir des centres de formation professionnelle et d'apprentissage.	Augmentation du nombre de jeunes ayant un emploi rémunérateur	Baisse du niveau de pauvreté dans la sous-région.	Enquêtes, rapports nationaux et tendances sur l'emploi et le niveau de vie.

